

Prêtre

aujourd'hui

REVUE D'ACTION CATHOLIQUE ET DE PASTORALE POPULAIRE

Le chrétien dans un monde pluraliste

Jacques Croteau, o.m.i.

● **Syndicat et J.O.C.**

Roméo Maione

● **Les classes de mariage:
66% des fiancés
s'y opposent**

Gaston Gauthier, ptre

**Février
1962
Vol. XII
No 2**

**Rédaction et Administration
6901, rue St-Denis,
Montréal - 10, Qué.**

DOCTEUR
JEAN M. TREMBLAY
OPTOMÉTRISTE

chez

**EXAMEN
DE LA VUE**

AL. BENOIT-BENOIT PROTECTAL Inc.

1617, RUE ST-DENIS — VI. 2-4904

Toujours à votre service

Maurice, André, Jean-Louis, Pierre, Claude
Courtiers agréés

BERNARDIN FRÈRES
ASSURANCES

Tél.: VI. 5-6257

507 PLACE D'ARMES

MONTREAL

Collet Frères Limitée

Ingénieurs, constructeurs et entrepreneurs

Ottawa — Montréal — Québec

Bureau Chef: 1978 Parthenais,

Montréal

Tél.: LA 6-4407

VÊTEMENTS

Fashion-Craft

Disponibles aux Rayons de vêtements ecclésiastiques

Lechasseur
MARQUE

281, Est STE-CATHERINE

MONTREAL

Téléphone: RO 2-1775

C.P. 187

L. D. PILON INC.

Plomberie — Chauffage — Ventilation — Métal en feuille

111, 12e rue

NORANDA, QUÉ.

HOMMAGES

MONGEAU & ROBERT CIE LTÉE

Charbons - Huiles combustibles - Appareils de chauffage

1600 est, rue MARIE-ANNE
MONTREAL

Téléphone:
LAfontaine 1-2131

M A N G E Z

CE QU'IL Y A DE MEILLEUR !
"CROQUETTE"

BISCUITS

GATEAUX

TARTES



Choisissez un Stuart . . . il est plus succulent !

A l'enseigne des produits de qualité

BEURRE



“Avec du beurre c'est toujours meilleur!
De cette affirmation on ne peut discuter,
Si le beurre employé est du **Fédérée**,
Car toujours vous y trouvez **qualité et saveur**.”

Le beurre **Fédérée** fait partie d'une série de produits de même marque offerte à la ménagère du Québec par la Centrale des Coopératives agricoles de notre province.

Les produits “Fédérée” sont toujours appréciés

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Montréal — Québec — Trois-Rivières — Victoriaville
Princeville — Rimouski — La Sarre

Tél.: UN. 1-5721

DUCHESNEAU - TRUDEAU Limitée

Négociants et Importateurs

81 est, rue St-Paul

Montréal

Département spécial pour vous servir
Produits Garantis — Marchandise Expédiée Promptement

EASTERN FARM PRODUCTS INC.

Une maison entièrement canadienne-française

M. ED. BEAUCHAMP, Président

Toute commande doit être adressée à: M. J. M. OUIMET

Gérant du Département des Communautés Religieuses

Tél.: UN. 1-4783 - Local 27

Le soir: AV. 8-8084 ou DU. 9-9432

**367-75, ST-PAUL EST
MONTREAL**

sommaire

Volume XII

No 2

Février 1962

Prêtre, **AUJOURD'HUI**

HORIZON

- Le chrétien dans un monde pluraliste Jacques Croteau, o.m.i. 48
A propos de retombées existentialistes
Gaston Morissette, o.m.i. 60

PASTORALE

- Syndicat et J.O.C. Roméo Maione 80
Les classes de mariages: 66% des fiancés s'y opposent
Gaston Gauthier, ptré 80
La démocratie organique et l'Encyclique Mater et Magistra
Gérard Dion, ptré 84

VOIX DE L'EGLISE

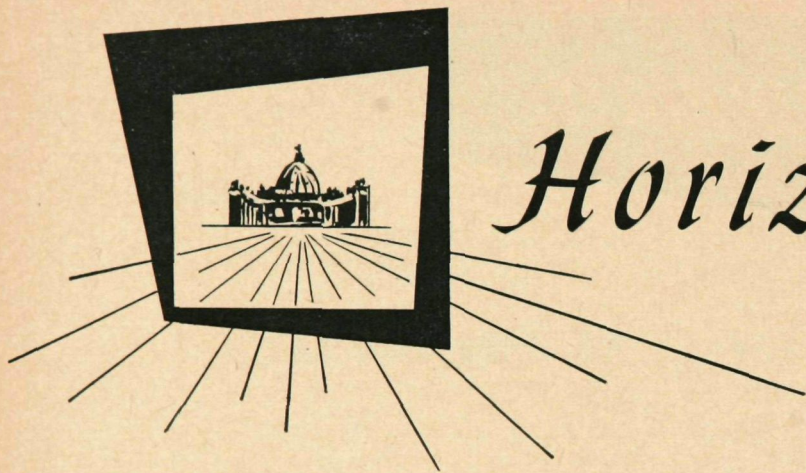
- Pour que les foyers chrétiens soient de véritables cellules
d'Eglise et des cellules actives de la société civile 88

"Prêtre, aujourd'hui" est sous la responsabilité des Aumôniers
nationaux et diocésains d'Action Catholique Ouvrière

Rédaction et administration: 6901 rue St-Denis, Montréal 10, P.Q. Canada
Directeur et Rédacteur: R.P. Roger Poirier, o.m.i.

Avec autorisation de l'Ordinaire — Abonnement régulier: \$3.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi
comme objet de deuxième classe de la présente publication."



Horizon

Le chrétien dans un monde pluraliste

Jacques Croteau, o.m.i.

L'évolution rapide du milieu canadien-français vient d'amener brusquement le Québec à repenser ses relations avec l'Eglise. On n'a qu'à parcourir d'un œil rapide nos revues et nos journaux pour nous en rendre compte immédiatement. Laïcité, laïcisme, cléricisme, écoles confessionnelles, pluralisme, autant de thèmes à la mode qui nous renvoient sans cesse au problème fondamental qui les sous-tend tous: l'aménagement concret chez nous des juridictions spirituelles et temporelles. L'Institut Canadien des Affaires Publiques en a fait, au début de septembre, l'objet de sa 8ième session annuelle à Sainte-Adèle.(1) Au même moment, Gérard Pelletier publiait dans le *Macleau* un article sur *La société canadienne-française et l'Eglise*, dans lequel on pouvait lire ces réflexions: "Demande-t-on à un groupe de Canadiens français une présentation de leur communauté humaine (pour une revue française, par exemple: *Esprit*, la *Chronique sociale de France* ou tout récemment *Recherches et débats*) on peut être certain d'y lire un chapitre majeur sur les relations entre Eglise et société civile, clercs et laïcs... Nous vivons présentement un moment de notre évolution comme peuple où les relations entre l'Eglise et la société canadienne-française sont à repenser presque entièrement. Nier le fait n'y changerait rien". Maurice Blain se demande dans *La guerre de Troie n'a*

(1) Le texte des conférences a paru en décembre dernier dans *L'Eglise et le Québec*, Les Editions du Jour, Montréal, 1961, 141 p.

pas lieu, (2) si ce n'est pas ce que "clercs et laïcs" cédant à une peur commune" seraient portés à faire chez nous dans le débat sur la question scolaire. On éluderait "l'inévitable confrontation, celle où clercs et laïques se poseront ouvertement et loyalement la question de savoir si notre type de société ecclésiale est révolu". L'ancien président du mouvement laïque va même jusqu'à soupçonner une "conspiration du silence" autour du vrai problème. Il serait, nous semble-t-il, plus exact de dire que la soudaineté du phénomène en a pris un bon nombre par surprise. De là la lenteur et la réserve des interventions que d'aucuns souhaiteraient plus nombreuses et ouvertes. On serait malvenu de formuler les mêmes plaintes à l'endroit du Cardinal Léger. Le processus qui progressait en sourdine n'a pas échappé un instant à sa vigilance. Aussi au moment opportun, était-il prêt à éclairer et à calmer les esprits. Avec courage, réalisme et lucidité, il envisage la situation présente, non sans laisser percer ici et là son inquiétude de pasteur. Considérant l'évolution en cours dans toutes les sphères de notre existence nationale, il n'hésite pas à suggérer quelque chose comme un changement de front. Au plan social, par exemple, il signale le fait que "le milieu canadien-français est entré en contact plus que jamais avec le monde pluraliste ou non-confessionnel qui l'entoure et il a senti le besoin de s'y adapter. Il serait vain de vouloir vivre chez nous dans un Moyen-Age illusoire où les structures seraient parfois elles-mêmes plus chrétiennes encore que les hommes".(3)

Au moment donc de répondre à cet appel, de nous adonner ensemble, clercs et laïcs, aux transformations qui s'imposent, il convient toutefois de nous garder d'un côté comme de l'autre des positions extrêmes. Aux uns, il sera demandé de s'exercer à l'humilité pour reconnaître leurs torts, au détachement pour renoncer au moment voulu à des situations auxquelles ils s'étaient habitués. Les autres ne devront pas moins se montrer assez loyaux pour reconnaître les qualités aussi des gens incriminés, assez prudents pour ne pas céder à la rage de détruire sans avoir au préalable suffisamment réfléchi aux formules de rechange. Tous sans exception auront à faire preuve de la maturité requise pour ne pas envenimer les débats. Car, en dépit de la bonne volonté de tous, les décharges émotives ne manqueront pas de se produire, tant les intérêts engagés sont vitaux. A mesure que les laïcs, d'une part, chercheront à occuper la place légitime qui leur revient dans l'Eglise, que la société civile, d'autre part, suivant en cela la loi normale de restitution des choses à leur profanité, tendra

(2) **Cité Libre**, avril 1961.

(3) "Les préoccupations d'un pasteur devant l'évolution actuelle du laïc", dans **Le Devoir**, 23 mai 1961.

sinon à monopoliser du moins à contrôler de plus près les organismes socio-économiques et éducationnels, régis jusqu'à maintenant par les clercs, il se fera bon gré mal gré des rajustements douloureux. Plaise à Dieu qu'en l'occurrence se maintienne entre clercs et laïcs, pour le bien de la nation, un dialogue franc, ouvert et surtout éclairé. On n'y parviendra jamais si l'on ne s'avise point de dépasser le cercle étroit des querelles de castes et des arguments *ad hominem*. Il est temps de songer à s'établir sur le terrain plus serein, plus sûr d'une doctrine soucieuse de respecter à la fois les principes et les conditions nouvelles de notre existence nationale.

C'est uniquement dans cette optique que nous abordons ici ce que nous qualifions au début de problème fondamental parce que sous-jacent à tous les débats actuels: les rapports de l'Eglise avec un monde pluraliste.

La conscience catholique affrontée à un monde pluraliste

Le pluralisme n'évoque pas d'abord une doctrine, mais un fait doublé d'une attitude: le fait et le respect d'une pluralité de conceptions et d'institutions au sein d'une même communauté humaine. A bien des égards, cette pluralité représente une richesse incontestable. Par ailleurs, elle ne va pas sans entretenir un état latent de perpétuels conflits. Ce n'est pas une mince difficulté que de réaliser dans tous les cas l'unité dans la diversité des options. Il arrive même que sur le plan religieux, le problème tende à prendre des proportions incommensurables. Comment pourrait-il en être autrement? Car dans ce domaine aussi, le pluralisme ne désigne pas seulement un fait, à savoir une société politique divisée de croyances religieuses, mais il commande de plus une prise de position que tous ne sont pas prêts à faire leur au même degré: l'acceptation d'une part de la pluralité, le consentement d'autre part à un régime de collaboration sur le plan politique. On aura ici reconnu l'épineux problème de la coexistence politique de citoyens qui ne partagent pas par ailleurs les mêmes convictions sur la destinée de l'homme. On comprendra facilement le trouble de quelques catholiques mis soudainement en contact avec pareille diversité. Ils sont inquiets de savoir dans quelle mesure ils peuvent et doivent accorder un *plein consentement, sans tolérance boudeuse*, aux démocraties occidentales de type pluraliste. Ils se demandent encore par quels moyens l'Eglise, privée, dans le cas, de l'appui du bras séculier, pourra efficacement transmettre son message, s'il lui restera même la possibilité de se réconcilier jamais avec le monde moderne.

Ceux qui s'interrogent ainsi ne le font pas sans fondement. Ils ne sont pas sans éprouver une certaine hésitation au rappel de la soi-disant

intransigence des documents ecclésiastiques du XIX^{ème} siècle, notamment le *Syllabus* de Pie IX. De fait, l'attitude de l'Eglise à l'égard du mouvement de laïcisation n'a-t-elle pas été longtemps un des documents, dont l'exégèse souffre mille nuances et précautions, il est manifeste qu'à l'issue des deux dernières guerres mondiales, la rigidité catholique en la matière s'est considérablement assouplie. L'Eglise et les démocraties libérales ont connu, depuis, un certain rapprochement. Bien plus, elles se sont vues solidaires dans la défense de la personne humaine contre les empiètements des états totalitaires. D'hostiles, les démocraties se sont faites bienveillantes, se rendant bien compte que l'irreligion avait travaillé dans le sens contraire à leurs aspirations libérales. De son côté, l'Eglise par la voix de Pie XII n'a pas caché sa sympathie pour la forme démocratique de gouvernement, laquelle "apparaît à beaucoup" devant la puissance grandissante de l'étatisme, "comme un postulat rationnel imposé par la raison elle-même".(4) D'où les appels du Pontife à tous les hommes de bonne volonté, à quelque religion qu'ils appartiennent, demeurés attachés néanmoins au patrimoine traditionnel des droits et des libertés de la personne, "fin, sujet et fondement de l'ordre social". A tous sans distinction fut donc adressée une invitation non équivoque à collaborer ensemble à l'édification de la cité sur la base d'une charte commune de la dignité humaine.

D'aucuns se sont demandés s'il ne fallait pas voir dans ce geste une simple tactique de prudence, sinon un expédient politique, plutôt qu'une révision de positions doctrinales. Pie XII lui-même s'est chargé de dissiper l'ambiguïté. "Dans sa marche, disait-il aux cardinaux lors de l'imposition de la barette le 20 février 1946, l'Eglise suit sans pause et sans heurt le chemin providentiel des temps et des circonstances. Tel est le sens profond de sa loi vitale de continuelle adaptation. Certains, incapables de s'élever à cette conception magnifique, l'ont interprétée et présentée comme de l'opportunisme". (5) Une fois la part inévitable faite à l'opportunisme par toute institution humaine enracinée dans l'histoire, il apparaîtra à tous que l'église ne présente pas cette face ondoyante dont parlait Mussolini. Son agir révèle au contraire une double constance, qui a valeur de principe. Elle n'a jamais renoncé à sa mission spirituelle, à son droit à une liberté d'action pour accomplir celle-ci. Par contre, Elle modifie, suivant les nécessités, sa manière de le faire, en se modelant sur un monde en

(4) Radio-message de Noël 1944, dans **Documentation Catholique**, 42 (1945), col. 4.

(5) Dans **Documentation Catholique**, 43 (1946), col. 173-174.

évolution. Telle est la loi vitale de continuelle adaptation qui fut si féconde en applications variées et analogiques. L'histoire en est garante. La cité chrétienne a revêtu de multiples formes, depuis celle des catacombes où le ferment chrétien fut laissé à ses seules énergies natives, jusqu'à l'état confessionnel, qui a fleuri sous l'absolutisme royal, s'est consolidé ensuite après la Réforme, en passant par le régime médiéval de type sacré: la *respublica christiana*. Faudrait-il s'imaginer que ce processus d'adaptation se soit figé dans ces formes révolues et qu'il soit inapte à donner naissance à de nouvelles réalisations, tout aussi moralement recevables, de la loi d'incarnation du spirituel dans le temporel. Les apparences le laissent croire bien à tort à certains chrétiens. Il semblerait à leurs yeux que le caractère pluraliste et tolérant des démocraties occidentales, établies par surcroît, bien qu'à des degrés divers d'inspiration saine et malsaine, sur la "séparation juridique" de l'Eglise et de l'Etat, fût un défi constant à toute application légitime nouvelle du principe de la supériorité du spirituel et de son corrolaire obligé, la subordination du temporel au spirituel.

Les penseurs catholiques contemporains ont pourtant relevé le défi. Ils tiennent particulièrement compte du fait que depuis quelques décennies, les démocraties libérales sont passées de la neutralité hostile à la neutralité bienveillante, à la laïcité ouverte. Ils sont convaincus de la possibilité et de la légitimité d'une nouvelle conception politico-religieuse, autre que l'état confessionnel, qui sera l'objet d'un consentement lucide et sincère de la part des catholiques. La nouvelle cité, pour n'être pas structurellement chrétienne à l'ancienne, autoritairement ou décorativement chrétienne, ne sera pas moins vitalement et réellement chrétienne. De l'avis des maîtres contemporains en la matière, pour ne mentionner ici que le cardinal Lercaro, la solution à donner à ce problème constitue l'une des tâches les plus urgentes qui incombent aux théologiens d'aujourd'hui. Le résultat escompté ne représentera pas un idéal en soi, un idéal suprême. On sait bien que toute réalisation historique s'avérera toujours déficiente au regard de la thèse abstraite. Pourtant, une telle nécessité ne saurait décourager les penseurs de chercher la solution la meilleure eu égard à un climat historique donné. Toute la question revient en dernière analyse à mettre au point une doctrine fidèle aux vérités supra-historiques, mais qui prend acte en même temps des faits, des acquisitions politiques légitimes.

Le monde de l'âge profane

A quel monde concret l'Eglise est-Elle invitée à s'adapter? Voilà la première question à laquelle il importe de fournir au départ une ré-

ponse aussi précise que possible. Nous le ferons en traçant à la suite de Maritain un parallèle entre l'âge sacré et l'âge profane. Mgr Jaeger, archevêque de Paderborn, affirmait que nous vivons aujourd'hui la fin de l'âge constantin. S'est-on rendu compte des conséquences doctrinales et pratiques qu'une telle constatation entraîne avec soi. Le Moyen Age, on le sait, a fait l'expérience non seulement d'une alliance étroite mais d'une union organique entre l'Eglise et ce que plus tard on dénommera Etat. Cette union a donné naissance à une théorie de l'ordre social caractérisé par deux traits principaux: l'unité de foi et l'idée dynamique de la force et de la puissance au service de la justice. Expliquons-nous. Il fallait en ce temps-là être croyant pour être citoyen de plein droit, la foi étant la condition pré-requise pour participer aux affaires publiques. Pareille exigence renvoyait à une conception unitaire de la société selon laquelle l'unité politique était inséparable de l'unité religieuse. Dans cette perspective, le rêve médiéval ne visait pas à une harmonie entre deux sociétés distinctes, mais à celle de deux pouvoirs, dont l'un émane de l'autre, dans une société unique, en l'occurrence l'Eglise ou la *respublica christiana*. A cette première composante était soudé le mode d'insertion du spirituel dans le temporel. L'harmonisation entre les deux était dominée par l'idée de la force au service des visées spirituelles du pouvoir ecclésiastique. Le saint empire et les rois étaient faits instruments de ces desseins surnaturels, le bras séculier chargé de défendre les intérêts du royaume de Dieu. Bref, du consentement des peuples et en vertu du droit public en vigueur, l'Eglise exerce alors une juridiction directe sur le temporel, et par ce moyen assure la pénétration du spirituel dans la société. Seulement, cette idée médiévale d'une Eglise ayant autorité sur l'état était conditionnée, comme l'affirmait Pie XII au 10ième Congrès des sciences historiques, par les temps, mais ne représente pas en la matière les principes catholiques.

Il existe donc d'autres façons légitimes d'honorer ces principes. Et rien n'indique *a priori* que l'âge profane ne puisse jamais le faire, même si ses deux traits distinctifs marquent un contraste frappant avec ceux de l'âge sacré. En effet, l'unité de foi est remplacée aujourd'hui par l'unité de personne. Dans un monde aussi diversifié par ses croyances religieuses que le nôtre, on ne peut songer à demander une profession de foi pour faire partie de la cité. Le seul titre à produire est celui de personne avec l'obligation qui s'y rattache de respecter le caractère sacré des personnes, *res sacra homo*. En d'autres termes, l'âge profane distingue plus nettement entre l'appartenance religieuse et l'appartenance politique. En consé-

quence son cadre social de référence n'est plus l'unité d'un seul corps politico-religieux, mais l'unité d'une société civile autonome dans son ordre, distincte d'une société religieuse pareillement souveraine dans son domaine. Il s'ensuit que le mode d'incarnation du spirituel en est totalement transformé. L'harmonisation entre les deux ordres, dans un climat personnaliste, n'est pas dominée par l'idée d'une force externe, mais par celle d'une force intérieure: la liberté, c'est-à-dire par l'idée de la réalisation parfaite et de la liberté du citoyen et de la liberté du chrétien. Tout pivote ici sur la liberté par opposition à la contrainte. Car le monde pluraliste est devenu conscient de ses droits et non seulement de ses obligations. Il est devenu par conséquent plus sensibilisé à toute contrainte étatique par rapport à la liberté religieuse, parce que plus conscient de la distinction entre les choses de César et les choses de Dieu. Il se rend compte enfin que rien ne dessert autant les intérêts mêmes de la vérité que la tentative de l'imposer d'autorité. C'est pourquoi le chrétien se prévaut de cette liberté à l'égard d'une Eglise qui utiliserait son prestige spirituel pour l'entraîner dans les vicissitudes d'un cléricalisme politique. Le citoyen, par ailleurs, ne se reconnaît pas moins libre, cette fois, vis-à-vis de l'Etat, de suivre le jugement de sa conscience religieuse. Il n'a pas à en lui rendre compte puisque la conscience, disait Pie IX, échappe à la compétence de l'Etat.

L'Eglise d'un âge profane

L'Eglise a suivi de près l'évolution de la conscience moderne. C'est sur les deux composantes de celle-ci, telles que signalées plus haut, qu'Elle va axer sa propre action. Elle a cessé depuis longtemps de penser en termes de société unique. Elle a renoncé à l'exercice d'une juridiction sur le temporel pour s'adresser uniquement aux consciences dans la ligne même de son pouvoir spirituel. Elle ne compte plus sur l'incorporation de sa propre structure à celle de l'Etat, ni ne pense à faire appel au bras séculier pour faire observer ses prescriptions. Dans l'esprit au contraire des temps nouveaux, Elle pense son action en termes de personne et de liberté.

L'objet premier de ses préoccupations a toujours été le salut de la personne humaine. Elle n'a jamais connu d'autre souci dans son désir de subordonner le temporel au spirituel même si les moyens employés pour le procurer ont varié avec les conditions historiques. Aujourd'hui, l'accent de sa vigilance s'est manifestement déplacé, pour ainsi dire, du plan structural, celui des encadrements juridiques, vers le fondement même de l'ordre social: la personne. Ce à quoi elle vise avant tout, c'est l'intégration du citoyen et du chrétien dans la même personne. Et à cette fin, Elle

ne demande aucun privilège spécial, mais la liberté d'action pour aller Elle-même rencontrer les personnes. Léon XIII déjà, en assignant comme raison ultime à l'harmonisation des deux sociétés l'unité à assurer du *civis* et du *christianus*, avait préparé du même coup un changement d'optique. Pie XI et Pie XII iront plus avant dans cette voie en précisant la façon concrète de réaliser l'intégration. Pie XI lance dans ce but le mouvement de l'Action Catholique, que l'on a appelé la forme moderne des relations de l'Eglise avec la société civile. Il voit clairement qu'il incombe aux personnes, c'est-à-dire aux laïcs engagés dans le domaine temporel, de faire le pont entre l'Eglise et le monde moderne, de raccrocher le profane avec le sacré, l'humanisme avec le christianisme, bref de faire l'unité entre le chrétien et le citoyen. Quant à Pie XII, reprenant la formule léonine du *civis idem et christianus*, il mettra l'accent sur le rôle *actif* du *civis* au sein d'une communauté démocratique. Il voit dans le citoyen actif l'exécuteur du jugement spirituel et moral de l'Eglise. Léon XIII pouvait difficilement, dans le climat politique de son règne, dépasser la perspective du citoyen passif et obéissant aux ordres d'un gouvernement paternaliste. Ceci explique en partie sa sympathie, là où c'était réalisable, en faveur du régime de l'union du trône et de l'autel. Pie II, au contraire, fait face à une situation nouvelle qui l'amène à compléter la doctrine léonine du citoyen obéissant. Il se rend compte que des réalités et des notions politiques comme celles de "pouvoir" et de "peuple" ont subi sous l'action démocratisante des transformations radicales. Le peuple de nos démocraties occidentales n'est pas conçu sur le modèle d'une "masse" passive acceptant de se laisser dicter sa conduite, voire sa religion, par des rois absolus et des états despotes. De passif il est devenu actif, conscient de ses responsabilités et de ses convictions: "Le peuple vit de la plénitude de la vie des hommes qui le composent, dont chacun est une personne consciente de ses responsabilités et de ses convictions".(6) "L'état" d'autre part ne représente plus une souveraineté absolue. Il est au service du peuple, instrument de celui-ci en vue d'objectifs limités par la loi et sanctionnés par des citoyens responsables: "a free people under a limited government". Quel contraste avec la conception despotique de l'état, qui se croit le milieu du salut de l'homme, absorbe toute l'existence culturelle et religieuse de la société, tel qu'on le vit régner sous l'absolutisme royal et sous le monisme politique des gouvernements libéraux du 18ième et du 19ième siècles.

En de telles conjonctures, il est trop évident que le problème des

(6) Dans **Documentation Catholique**, 42 (1945), col. 4-5.

rapports entre l'Eglise et l'Etat n'a plus la même signification. L'harmonie est davantage recherchée sur le plan des personnes puisque c'est en chacune d'elles que s'est réfractée, en un sens, l'autorité de l'état. Il fut un temps, où pour rejoindre l'homme, l'Eglise avait à rencontrer les rois de la chrétienté. Il en fut un autre où Elle devait traiter avec des rois absolus, *cujus regio, ejus religio*), puis avec les états bourgeois, héritiers immédiats du régéralisme absolu. Aujourd'hui, Elle saisit que dans les régimes démocratiques, où les personnes doivent elles-mêmes prendre en mains leur destinée et, par le truchement des institutions civiles, mouler l'existence même de la cité temporelle, c'est à ce niveau même des personnes qu'Elle doit descendre pour pénétrer le temporel des principes évangéliques.

Comme on peut le voir, la nouvelle dyarchie n'est plus constituée par *l'imperium* d'une part et le *sacerdotium* d'autre part; elle ne consiste pas non plus dans la dualité du *trône* et de *l'autel*, mais bien dans le *sacerdotium* allant directement à la rencontre du *civis idem et Christianus*. Le citoyen chrétien se trouve par là placé au milieu, regardant à la fois dans deux directions. De l'Eglise *informer fidei*, il attend la lumière qui éclairera sa conscience et sa conduite. Il s'engage par ailleurs dans la société temporelle, muni de ses droits de citoyen, armé de toutes les institutions démocratiques. L'action de l'Eglise sur lui n'est pas définie par l'exercice d'une juridiction sur le temporel. Elle se termine, dans la logique d'un pouvoir spirituel, à la conscience des sujets, en qui Elle suscite le sens chrétien de leurs responsabilités politiques et sociales. Enfin, le chrétien à son tour prolonge, pour ainsi dire, cette action vivifiante en infusant l'esprit chrétien dans les structures politiques, sociales, économiques et techniques.

Avec l'avènement des démocraties occidentales, l'Eglise a été mise dans une situation, peut-être, plus avantageuse que sous les autres formes de gouvernement. Si les conditions de l'âge profane (société pluraliste fondée sur l'unité de personne et non de foi; tolérance civile de la liberté religieuse) ne lui permettent pas d'établir des structures chrétiennes, des chrétientés que Maritain qualifie de "démocratiquement" chrétiennes, du moins lui garantissent-elles la possibilité d'une action en profondeur là où *se conformant aux exigences de l'idéal démocratique* l'état lui reconnaît le droit de remplir sa mission spirituelle.

Il en résulte une forme nouvelle de chrétienté qui en tant qu'application légitime des principes immuables aux conditions de notre temps, offre une solution acceptable au problème des rapports de l'Eglise avec le temporel. Car en elle se trouvent honorés les principes tant de la liberté

d'action de l'Eglise que de la subordination du temporel au spirituel d'une manière toutefois conforme aux réalités politiques actuelles. La liberté de l'Eglise, par exemple, son droit divin d'exercer sa souveraineté spirituelle sur ses sujets et sur les choses humaines qui sont *quoquo modo sacrum*, lui est garantie à travers la liberté accordée au citoyen devant l'état. Le principe de la subordination du temporel au spirituel trouve son application concrète et comme sa transcription juridique au niveau des personnes auxquelles il incombe maintenant la tâche, à la place du roi, l'unique institution politique d'alors, de christianiser les structures temporelles. "This, I take it, is the Catholic thesis in its application to democratic society. Its essence is a concrete conception of the ancient dyarchy to which the Church has come following the providential path of history and circumstances." (7)

A première vue, on serait tenté de penser que la réduction de l'action de l'Eglise à l'exercice d'un pouvoir spirituel à travers les personnes, enregistre un recul et un asservissement de la conscience catholique. Mais, à y regarder de plus près, on constate que l'influence de l'Eglise, son prestige s'en trouve agrandis et fortifiés. Ce qu'"Elle perd en protection officielle, Elle le gagne en liberté virginale d'action". Son autorité, moins exposée aux compromissions politiques, n'en sera que plus respectée et écoutée. Jamais inféodée à un régime politique ou l'autre, Elle garde du même coup son entière et souveraine indépendance pour mouvoir les consciences et, à travers celles-ci, christianiser la cité. Nous ne croyons pas trop simplifier les propos, fort nuancés des penseurs catholiques d'aujourd'hui, en les formulant succinctement dans les affirmations suivantes. La légitimité des solutions apportées au problème contemporain des relations de l'Eglise avec la société civile, dépend en dernière analyse d'une unique condition: la *garantie constitutionnelle* de la liberté d'action de l'Eglise. C'est le minimum qu'Elle exige. Ce minimum assuré, il semble bien que les principes qui régissent les rapports entre le temporel et le spirituel se trouvent par le fait même respectés. A ce droit l'Eglise n'a jamais renoncé et c'est pour l'obtenir qu'Elle a tenu et qu'Elle désire conclure des accords et des concordats avec les Etats, dans l'hypothèse surtout où une telle liberté n'est pas suffisamment sanctionnée par une disposition juridique. Elle est donc prête à s'accommoder de toutes les formes de gouvernement moyennant cette condition. Tout se réduit en

(7) John Courtney MURRAY, s.j., *Contemporary Orientations of Catholic Thought on Church and State in the Light of History*, dans *Theological Studies*, 10 (1949), p. 244.

dernière analyse à une question de liberté; le reste est histoire et aménagements juridiques et politiques dépendants des circonstances de temps et de lieu.

L'âge profane a besoin de l'Action Catholique

Tout cela, dira-t-on nous éloigne à l'infini de la situation concrète du Québec. Pourtant, nous croyons qu'aucune des idées discutées jusqu'ici n'est étrangère à nos débats sur les aménagements concrets des droits de l'Eglise et de l'Etat. Car dans le Québec aussi, il faut maintenant tenir compte des conditions de l'âge profane.

Qu'on nous permette donc en terminant de revenir au point de départ où nous évoquions l'évolution en cours dans le milieu canadien français. On ne peut manquer d'abord d'y être frappé par le rythme accéléré de cette transformation et par la complexité ensuite du phénomène. Ce qui rend d'autant plus risquée toute tentative d'en découvrir la direction définitive. Nous ne croyons pas, cependant, nous éloigner trop de la vérité en y discernant un phénomène de prise de conscience, jouant sur deux plans à la fois, deux plans qu'il importerait, soit dit en passant, de distinguer davantage au cours de nos disputes. Il se fait, d'une part, chez nous une différenciation plus marquée entre les attributions de l'Eglise et de la société civile. D'autre part, un partage analogue s'établit peu à peu à l'intérieur même de l'Eglise concernant les responsabilités des clers et des laïcs. Or, ce double mouvement tend à souligner en conformité avec les propos de cet article, l'importance suprême du laïcat chrétien au sein de notre communauté nationale. Le jour est déjà venu où dans plusieurs secteurs de la vie canadienne française, la présence de l'Eglise s'identifie concrètement avec celle des laïcs chrétiens. Celle du prêtre par ailleurs est devenue impossible et jugée même inopportune. C'est donc sur le laïcat chrétien que repose en ces sortes de circonstances la responsabilité de l'évangélisation. "Si le laïcat chrétien, disait encore le Cardinal Léger dans la même causerie, ne rend pas l'Eglise présente dans ces milieux où l'action du prêtre est parfois impossible ou inopportune, on pourra nous reprocher de n'avoir pas su incarner dans la vie des sociétés le message du Christ qui veut pénétrer toute la réalité humaine, sans se limiter au soin des seules âmes et de la béatitude éternelle."

Rendons-nous au fait que le Québec n'est plus cette entité monolithique qui servait parfois à l'identifier aux yeux de l'étranger. Il est entré en contact avec un monde pluraliste et non-confessionnel dans plusieurs secteurs de sa vie. Dans cette situation, qu'on peut déplorer mais qu'il

faut affronter avec clairvoyance, ce à quoi la grande majorité du "mouvement laïque", ce n'est pas une société moins chrétienne, mais une société moins cléricale. Ils ne demandent pas à l'Eglise de se retirer, mais de changer sa relation vis-à-vis d'un monde nouveau. L'Eglise ne peut sans aucun doute renoncer ici plus qu'ailleurs à sa mission de salut. Toutefois, Elle peut concevoir et réaliser d'autres façons d'incarner le spirituel dans le temporel. "Si je voulais exprimer d'un mot le mode d'action de l'Eglise par rapport aux organismes socio-économiques, affirmait le Père Bélanger, o.p. à Sainte-Adèle, je dirais volontiers qu'elle se doit non de les organiser, ni de les régir, mais de les animer ou d'être selon l'image évangélique le ferment qui les pousse à correspondre fidèlement à leur finalité propre et, du même coup, à la finalité ultime qu'Elle représente auprès d'eux". Dans le même ordre d'idées, monsieur l'abbé O'Neill déclarait au même endroit: "L'Eglise, par son magistère, se reconnaît le droit d'intervenir dans les affaires temporelles, en tant que celles-ci engagent la sauvegarde ou le progrès des valeurs spirituelles. Mais elle n'identifie pas la pénétration des principes moraux et spirituels au sein des réalités temporelles avec une main mise sur les institutions de la cité. D'ailleurs c'est normalement par la présence des laïcs agissant en chrétiens (pas nécessairement en tant que chrétiens) que doit s'exercer cette pénétration dans la vie sociale."

En raison donc du rôle grandissant que les laïcs chrétiens sont appelés à jouer soit au sein de la société civile soit à l'intérieur de l'Eglise, une double tâche incombe aux hommes d'Eglise: former un laïcat chrétien compétent, prudent, adulte et conscient de ses responsabilités, qui est chargé de faire le pont entre l'Eglise et le monde moderne; encourager par tous les moyens possibles un dialogue suivi entre clers et laïcs. Il appartient notamment à l'Action Catholique de veiller à une telle formation et de créer le climat favorable au dialogue. Tel doit être, affirme encore le Cardinal, l'objet de ses préoccupations majeures:

"Ma préoccupation de pasteur, c'est de voir s'établir une union toujours plus étroite entre les laïcs et la hiérarchie, et un dialogue suivi entre clercs et laïcs. D'un côté comme de l'autre, il faudra s'exercer à une grande humilité devant les demi-succès du passé et les énormes tâches de l'avenir; il faudra s'exprimer en toute franchise et loyauté pour découvrir nos faiblesses comme nos possibilités d'action; il faudra nous plier ensemble à une recherche sincère de la vérité et à un effort commun dans l'action. L'Action Catholique fournit un climat favorable à ce dialogue et à cette collaboration. Elle joue un rôle de premier plan dans la

formation de laïcs aptes à prendre leurs responsabilités chrétiennes dans tous les secteurs de la vie... L'Action Catholique devrait posséder dans ses rangs des adultes influents, capables de faire pénétrer le message du Christ et la pensée de l'Eglise dans tous les milieux".

A propos de retombées existentialistes ...

Gaston MORISSETTE, o.m.i.

Depuis que dans le ciel philosophique a éclaté la bombe existentialiste, ne cessent de retomber sur la mentalité contemporaine d'imperceptibles radiations. Le climat des esprits a changé subtilement. Les thèmes majeurs ou mineurs de cette philosophie déteignent sur le comportement psychologique et moral de nos contemporains. Le débraillé vestimentaire ne suffit pas à lui seul à caractériser le style existentialiste. Il faut la nostalgie désenchantée des chansons tristes, le refus ridicule de vivre selon son être, les outrances verbales et l'obsession de l'avilissement. Sartre a accéléré le drame de l'athéisme athée parce que les thèmes simplifiés de son système, orchestrés par la littérature et le théâtre, ont atteint une multitude d'esprits curieux de nouveautés, friands d'aventures intellectuelles faciles. On peut se piquer d'être philosophe sans lire d'ennuyeux traités... Enfermés dans le baignoire matérialiste, faisant de leur désespoir lucide un camp de concentration d'où ils ne veulent pas sortir, les héros de Sartre et de Camus se situent au-delà de la morale bourgeoise et du péché théologique. Et comme le péché est une notion biblique qui n'existe pas en dehors de la Révélation, ils refusent d'écouter Dieu et de se documenter sur l'homme ailleurs que dans les débordements classiques d'une liberté débridée. La soif de bonheur, le goût de l'infini inscrit dans le coeur humain ne leur laissent pas soupçonner un être personnel qui ayant créé l'homme voudrait lui parler, se révéler à lui, le promouvoir à une dignité nouvelle et lui proposer son amitié. A priori Dieu n'existe pas. "L'inexistence de Dieu n'est pas la conclusion du raisonnement sartrien, mais son principe". Le poète disait: "Tout commence ici-bas et tout finit ailleurs". Pour Sartre, tout commence ici-bas et tout se termine ici-bas dans l'ab-

surdité triste d'une tragi-comédie mal bâtie. Le désespoir lucide, la révolte consciente s'installent chez l'être libre qui prend sa liberté elle-même comme fin dernière. D'où ces expressions qui ont fait fortune, l'homme, une passion inutile; la vie, une absurdité qui provoque la nausée, devenue l'expression populaire de l'angoisse métaphysique... L'existentialiste refusant de ce comprendre en référence à Dieu se révolte contre son essence même. Il se détruit notionnellement dans sa dignité personnelle et dans sa relation de justice et d'amour avec les autres. Dans *Huis-clos* les hommes sont décrits "tout proches, incapables de se fuir, et pourtant toujours seuls, séparés des autres et d'eux-mêmes." De là à dire "l'enfer c'est les autres", un seul pas à franchir. Un monde absurde, hostile, peuplé d'hommes solitaires. Des microbes pensants que le fardeau de la pensée rend encore plus misérables. Voilà très sommairement décrits les thèmes maîtres de cette symphonie triste... Beaucoup d'existentialistes des premières heures ou à retardement — je songe à une certaine catégorie de nos intellectuels et artistes — n'ont jamais lu "L'Être et le Néant". — Ils portent une barbe négligée et laisse croître leurs doutes. Cela fait chic de dire avec un air dégagé: "J'ai perdu la foi". On s'affranchit d'une foule de conventions sociales, de préjugés bourgeois et de préceptes millénaires — Décalogue compris — afin de protester hargneusement contre cette essence de malheur identifiée aux règles fixes arbitraires, hostiles à l'exhubérance vitale de l'existant.

Une révolte contre l'essence

Citons Luigi Stephani: "C'est un dogme de l'existentialisme que l'essence ne précède pas mais suit l'existence", i.e. que l'homme n'a pas une nature définie avant lui, qu'il doit se réaliser par ses propres forces en faisant paraître à la lumière toute la perfection dont il est capable et que chaque homme en particulier est la nature ou l'essence qu'il se donne lui-même par la libre décision de sa volonté". Le rapport essentiel entre Dieu et l'homme étant nié, les humains ne communient entre eux que par des égoïsmes en conflit. La notion chrétienne du péché étant statique puisque fondée sur une relation brisée entre le vouloir divin et une liberté faillible, se voit rejeté par l'existentialisme. L'axiome bien connu "Deviens ce que tu es", valable dans l'ordre naturel et surnaturel, est inacceptable à moins de l'interpréter comme la réussite anarchique de l'existant en marge de tous les codes de perfection classique. Inventer son chemin, tracer un itinéraire, ouvrir des sentiers nouveaux, créer de l'inédit, voire de l'irréparable par des actes absurdes qui portent le sceau d'une totale sin-

cérité, voilà qui nous éloigne de tout idéal humain et chrétien de formation où en définitive, le succès réside à réduire sans cesse la distance entre l'idéal et la réalité. L'existentialisme refuse l'essence et substitue le point de vue subjectif de la sincérité au point de vue objectif de la vérité. Une authentique insurrection de l'intelligence contre l'ordre inscrit dans la nature des êtres. Sartre n'admet pas l'existence de Dieu. Il ne refuse pas l'existence de l'homme. La philosophie du néant ne s'appuie pas sur des nuages inconsistants mais sur l'existence. Par je ne sais quelle acrobatie dont Sartre garde jalousement le secret, l'homme s'est donc créé lui-même. Mais le passage du néant à l'être s'est opéré sous le signe d'un insuccès manifeste. Arrive à point l'acte par lequel l'homme exprimant la totalité de son être affranchi le sacré lui-même. L'être essentiellement dépendant s'émancipe de toute contraintes. La possibilité de choisir le mal au lieu du bien, qui n'a jamais constitué l'essence de la liberté, devient pour l'existentialiste un appel irrésistible à se réaliser hors cadre. A la faiblesse du péché, l'existentialiste ajoute la révolte de l'esprit et le refus d'une liberté à la fois réelle et dépendante qui est l'être le plus noble et le plus périlleux que Dieu nous ait confié. La liberté humaine veut jouer à vide dans un univers sans contrainte. Toutes les crises d'autonomie spirituelle et morale qui secouent les jeunes d'aujourd'hui viennent pour une bonne part d'une répulsion instinctive pour ce qu'on appelle principes immuables, règles établies, traditions vénérables. Il existe une peur malade d'être lié dans son essor, d'être embrigadé, de posséder des ancêtres, de ne pouvoir se réaliser. Des livres comme "La foi de nos pères" et "Notre maître le Passé" n'ont pas leur place dans la bibliothèque de nos affranchis... Ainsi lancé à la découverte du monde et de lui-même, l'aventurier de l'existence butte tout d'abord sur le fait massif du malheur et du mal, de l'égoïsme universel et du désordre établi.

Un humanisme clos

L'existentialiste est triste parce qu'il habite un univers manqué. "Il n'y a pas de plaisir à jouer dans un monde où tout le monde triche". Une phrase de Sartre parmi tant d'autres où l'homme, ne portant pas l'effigie divine, apparaît comme une monnaie dévaluée. Une catégorie d'humains exaspèrent le mage de l'existentialisme, les salauds, un terme particulièrement aimable pour désigner les apôtres, les marcheurs à l'étoile, les casse-cou de l'idéal, tous ceux qui ambitionnent de transmettre aux autres la lumière d'un certain flambeau... Bref, un humanisme clos, lucidement désespéré, sans le contrepoids d'une rédemption possible. La Bible fait

ressortir en des centaines de passages l'aspect noir de l'existence: le dialogue amer de Job avec ses amis décevants comme le torrent, les constatations désabusées de Qoheleth, le premier chapitre de l'Épître aux Romains où l'Apôtre décerne exactement vingt-quatre qualificatifs peu louangeurs pour la noble espèce humaine. Pour sa part, l'Apocalypse montre bien à quel point l'orgueil humain seconde la malice diabolique. La Bible parle du démon. Sartre n'y croit pas. C'est vraiment trop demander à l'homme même pécheur breveté, de rivaliser avec les performances de l'archange déchu... L'auteur sacré, réaliste au possible, n'est pas préjugé. Il cite tous les documents; il n'a pas à gagner un procès ni contre Dieu ni contre l'homme. Aussi parle-t-il avec sérénité de l'initiative du Dieu créateur et du premier refus, de la promesse de la venue du Rédempteur, de ses succès comme de ses échecs. A côté du péché, le signe de la rédemption. Jésus a plongé son regard sans rougir dans ceux d'une courtisane agenouillée à ses pieds comme il a su admirer la beauté des lys et la clarté d'âme des enfants. Le Christ n'a jamais exagéré si ce n'est dans son trop grand amour pour nous. Un jour, il se demande si à son retour, il trouverait de la foi, la charité de plusieurs s'étant refroidie... Une interrogation en passant par l'optimisme foncier de la rédemption traverse l'univers messianique: "Là où le péché s'est multiplié, la grâce a surabondé".

L'existentialisme est un humanisme clos. Sa conception de l'homme reste étriquée. Puisque Dieu existe, pourquoi désespérer de l'homme même pécheur? Le péché n'a jamais défini à lui seul l'homme entier dans sa nature complexe et dans son agir responsable. Regardons vivre l'homme qui refuse la promotion divine et reprend le mot d'Henri Heine: "Laissons le ciel aux moineaux et aux anges".

Le philosophe, obligé de vivre sur la terre, qui a ses passions et qui paie son loyer, en révolte ou non contre l'existence, doit quand même se réconcilier avec les impérieuses nécessités de la vie quotidienne. Il rejette les mythes séculaires de l'essence, de la liberté limitée mais reste étonnamment prisonnier de l'inéluctable nature humaine avec ses grandeurs et ses limitations. Et comme le disait Lanzo del Vasta: "Que peut-il arriver de nouveau au vieil homme?"

L'homme n'a pas la vocation au bonheur

L'existentialisme a fleuri à une époque où notre civilisation s'est sentie mortelle. Au moment où se désintègre l'atome fatal sur les villes sacrifiées, l'homme perd confiance en l'homme après l'inutile boucherie de la guerre et l'infamante dégradation des camps de Dachau et de Belsen.

Le rideau de fer tombe brusquement sur un monde déçu. L'Abbé Pierre met en vedette mondiale deux idées-force, que l'humanité toujours prête à faire la guerre n'a jamais su gagner la paix et que les deux personnes sur trois qui ne mangent pas à leur faim sur la terre, possèdent tout de même assez de force pour crier au monde d'aujourd'hui qu'il a manqué son coup même, aurait-il dessiné les jardins de Versailles, édifié la tour Eiffel, la statue de la Liberté et les gratte-ciel new-yorkais. Lancés sur cette voie, moralistes et sociologues ont accès à des dossiers accablants pour notre civilisation. L'enquête est ouverte sur l'expérience humaine. L'homme a-t-il réalisé son idéal? Possède-t-il vraiment la vocation au bonheur? N'exige-t-il pas trop et de lui et des autres? L'entreprise humaine était-elle vraiment rentable? Que l'homme éteigne donc l'une après l'autre les étoiles dans le ciel de son idéal. Entre l'être et le néant, ne se trouve vraiment pas de place pour une essence préfabriquée par je ne sais quel artisan mythique. Le penseur comme le viveur se retrouvent seuls sur cette terre des hommes, disponibles ou gavés jamais dupes d'ambitions prométhéennes. Il n'y a pas de salut, pas de huitième jour pour une humanité rendue à la vingt-cinquième heure. Les idées sont devenues folles, les théories tellement inconsistantes et contradictoires que le roseau pensant force vraiment son talent en jonglant avec elles. Elles ne subiront pas l'expérience de la décevante réalité.

Le triomphe du positivisme moral

Vivons donc au présent au niveau d'une existence instinctive avec élan, sans inquiétude. Que l'homme s'exonère donc du fardeau inutile de la pensée. Écoutons ce texte publicitaire sur les vacances: "Voici le bel été. C'est la saison de votre corps. Ne plus penser, n'être qu'un bel animal qui s'égaie, qui joue, qui s'en donne à coeur joie. Employer tout ce que l'on a d'intelligent à oublier qu'on est intelligent. Retrouver son origine: un bel animal sain et vigoureux. Ne plus se fatiguer à repousser ses mauvais instincts et à chercher son devoir. Vivre animalement." Gide a ces mots: "Rester désireux et charnel jusqu'à la fin".

La classique invitation est déjà tentée; la page est tournée; tout a été fait, dit, ressenti et écrit. "La chair est triste, hélas! et j'ai lu tous les livres". Pas la peine de se passionner ni pour les aventures de l'esprit, ni pour les soubresauts de l'instinct. Voyons donc se démener les hommes dans la brève exaltation de leur inutile passion. C'est le triomphe du fait. Comment se comportent les requins de la finance, les arrivistes dans la jungle des affaires, les citadins en vacances, les amoureux toujours seuls

au monde, les soldats dans l'enivrement d'un soir de victoire, la femme américaine devant l'amour? Compulsons les documents humains froidement et que les chercheurs ne se surprennent de rien. Exilons les sages qui se livrent à la dangereuse manie d'énoncer des jugements de valeurs. Les lois sont tellement violées qu'au plus méritent-elles de l'homme un silence respectueux. On pense au mot de Renan sur "le parfum d'un vase vide"... Philosophes et théologiens de l'essence n'ont pu infléchir dans un sens comme dans un autre la marche de la caravane humaine. Encore moins de se préoccuper si l'histoire a un sens. Cette mentalité positiviste inspire une foule d'attitudes spontanément adoptées même par nos baptisés affrontés aux exigences des lois morales imprescriptibles. Voici ce qui se fait. Et bientôt on dira voici ce qu'on ne peut s'empêcher de faire.

L'homme plus objet que sujet

Ce positivisme qu'on appellerait peut-être mieux un déterminisme moral se fait statisticien, dégage la loi du grand nombre qui a tendance à devenir la loi tout court. Le Pape Pie XII avait beau affirmer: "Que la loi du grand nombre ne prouve rien contre la liberté du vouloir des individus", la brutale philosophie du fait s'installe au niveau du comportement. Les gardiens de la morale eux-mêmes se fatiguent de prêcher dans le désert et périodiquement est remis en question le mondemment rationnel de cette même morale. Les impératifs de la loi naturelle sont périodiquement mis en doute v.g. la malice intrinsèque de l'onanisme et la culpabilité des péchés de faiblesse. Pensons à certaines violations de la justice dans les affaires, au patronage éhonté dans la vie politique, au naturalisme facile qui préside au triomphe de l'amour-désir depuis les fréquentations prématurées et assidues jusqu'au delà du mariage chrétien. La conscience parle, la loi n'est pas tombée en désuétude. Qui y croit vraiment? Tout semble conspirer pour que la notion de péché apparaisse infantile, inactuelle, dépassée.

Cette philosophie existentialiste, sans attache avec l'essence, se spécialise vite en acrobatie intellectuelle ou bien sombre dans les réactions incohérentes d'un comportement absurde, suicide compris. Heureusement que la nécessité sinon le goût de vivre, ramène sur terre nos philosophe chevronnés et leurs disciples plus ou moins amateurs. Ils vivront comme tant d'autres au niveau d'un positivisme moral tranquille. L'homme assiste passivement au déroulement des événements intérieurs et extérieurs "comme le pâtre assouvi regarde l'eau couler".

Fulton Sheen parle d'une morale de l'éternuement: "Je n'ai pu m'en empêcher." Auguste se vantait d'être maître de lui comme de l'univers. Sous la poussée des instincts, refusant le noble combat de l'ascèse humaine et chrétienne, vivant au ras du sol et des impressions fugaces, combien reprennent en mineur le vers de Racine: "Je me livre en aveugle au destin qui m'entraîne." L'homme se sent agi, manoeuvré par les forces obscures de l'inconscient. Il est plus objet que sujet. Que nous sommes loin de "l'agere contra" ignacien et du volontarisme sous ses formes les plus aguerries comme les plus bénignes. C'est bien le carrefour du naturalisme impénitent où convergent toutes les philosophies qui se ferment à une promotion de l'homme. Comme l'enseigne la philosophie traditionnelle, la nature humaine possède une puissance obédientielle de promotion divine. L'homme, un néant, pécheur par surcroît, est capable de Dieu. Pascal disait que: "le peu que nous avons d'être nous cache la vue de l'infini" mais pas au point où le dieu tombé cesse de se souvenir des cieux. L'existentialisme, pour sa part en rejetant l'initiative de Dieu et la faiblesse de l'homme pécheur, exagère un aspect d'ailleurs important de l'être, créant par là un climat propice à la naissance d'une morale de situation.

La morale de situation

Bien avant Sartre et ses disciples, Saint-Augustin et Newman avaient saisi et exprimé l'irréductible originalité de l'homme singulier.

L'axiome "Non est scientia de individuo" est à la fois sagesse et aveu d'impuissance de la part de l'intelligence spéculative devant le mystère intégral de la personnalité humaine et de sa liberté responsable. La nature humaine universelle révèle ses secrets aux philosophes de haut vol. Il reste tout le complexe humain, mystérieux assemblage d'esprit et de chair, qui rend l'homme lui-même incapable de se comprendre pleinement. "L'homo sapiens" avec la meilleure bonne volonté du monde devient "l'homo fallax" qui se trompe peut-être lui-même avant d'induire les autres en erreur... Dieu seul sonde les reins et les coeurs démêle les mobiles secrets et les intentions cachées. Voilà pourquoi il se réserve le jugement sans appel. Foin de ces penseurs rectilignes prisonniers d'essences impersonnelles et qui réduisent les cas humains les plus palpitants en formules pétrifiées. Jésus-Christ n'a jamais disserté ni sur l'homme éternel ni sur l'homme universel; il s'est penché sur des hommes à sauver, sur des êtres concrets avec lesquels il engageait un dialogue personnel. "Il savait ce qu'il y avait dans l'homme". L'existentialisme pour autant que ce terme

signifie respectueuse connaissance de l'être, incessante recherche de ce que telle personne humaine recèle de richesses inaliénables, se situe dans la ligne la plus authentique de la philosophie traditionnelle. Il entre de plain-pied dans la conception chrétienne de l'homme. Du fait que tel être agit, il se place dans une situation inédite. Le sujet qui se détermine, l'objet qui spécifie l'agir, la fin poursuivie, les circonstances infiniment variables créent une telle nouveauté d'être que le moins loquace des hommes ne cesse de se décrire, de raconter son cas, d'exposer son problème, de révéler ses intentions. D'où cette tendance universelle, exagérée depuis Rousseau à se confesser. Le malade devant son médecin, le pécheur aux pieds du confesseur, le névrosé dans le bureau du psychologue ou sur le divan du psychanalyste deviennent intarissables dans la peur d'être incompris. Rien ne les froissera tant que de leur rappeler que leur cas est courant et qu'il se règle en cinq secs par tel principe universel à la portée de la main. Ils rentrent dans le rang. Et personne n'aime être confondu avec les autres. On y consent après s'être prouvé à soi-même, rarement aux autres, qu'on ajoute un accord inédit au concert universel ou à la symphonie inachevée. Figurants ou vedettes de la comédie humaine entendent que soit souligné l'instant unique de leur apparition... Les amants qui revivent à la millionnième édition la plus troublante des aventures humaines chantent en majeur: "Un amour comme le nôtre, il n'en existe pas deux". Mille regrets! Ils n'ont que partiellement raison. L'amour sous toutes les latitudes a révélé ses secrets aux explorateurs du coeur humain. Les romanciers modernes venus après Horace, saint Augustin, Racine et Bourget ressemblent à Ruth glanant dans des champs déjà moissonnés... Ainsi pour tous les secteurs de l'agir humain normal ou pathologique. La philosophie des profondeurs se charge de ramener progressivement à la surface les secrets de l'inconscient... En un mot, les rapports objectifs entre la loi générale, une situation particulière et la conscience individuelle sont ingrangibles. De soi, ils existent quitte à être perçus plus ou moins clairement. L'âge de raison se définit par l'éveil suffisant de la conscience psychologique pour qu'un être se sente moralement responsable de ses actes explicitement référés à une loi universelle et à une volonté actuelle de Dieu. Rahner a ces mots décisifs: "Il y a l'individu, donc une éthique individuelle qui devient majeure sans s'émanciper, mais à l'intérieur d'une -thique normative universelle". Personne n'est plus libre que le saint. Il s'est mis dans une situation pour obéir aux inspirations de l'Esprit. Il vit une morale individuelle sans jamais s'affranchir du décalogue et des commandements de l'Eglise.

L'existentialisme a créé un climat favorable à l'éclosion de la morale de situation. La situation prend pas sur la loi; le cas vécu n'est pas prévu dans les catégories normatives. Le pécheur rejette la lumière précise des paroles évangélique et de l'enseignement ecclésial. Il donne congé au Créateur et s'en remet à la spontanéité de sa liberté créatrice.

Une philosophie du devenir

La philosophie thomiste en est une de l'être qui donne la primauté à l'essence connue rationnellement dans l'existant et séparable de lui chez les créatures. Un être intellectuellement défini est posé en dehors de ses causes. Il n'existe pas par lui-même. L'intelligence humaine saisit en lui la quiddité des choses sensibles. Sans doute que cet être est impliqué dans une certain devenir mais pas au point que ce dernier possède une existence indépendante. Le chêne est dans le gland. L'esprit ne confond pas la semence initiale et l'arbre séculaire. Le devenir sort de la consistance de l'être et il n'existe aucune discontinuité ontologique entre ce qui est et ce qui peut devenir. Rien ne laisse prévoir qu'un jour l'homme existentiel, au terme d'une évolution accélérée, se libérera de sa définition d'animal officiellement raisonnable... Le vivant naît du vivant et la nature ne fait pas de sauts. Le passage de la matière à l'esprit est impensable. Au commencement n'était pas la matière mais le Verbe par qui tout a été fait avec "nombre, poids et mesure." L'existentialiste ressent jusqu'à la nausée l'impression d'être de trop. Il a tout de même commencé par être, à se déployer à une certaine hauteur de vie instinctuelle et spirituelle. Ne s'étant pas créé lui-même, l'homme tente de se réaliser dans une totale liberté sans référence aucune avec un ordre primitif impersonnel dans l'originalité outrancière de son impétueuse individualité. C'est par la liberté que l'homme se crée en contradiction flagrante avec les données de son être initial. Une philosophie du devenir à partir d'un être inacceptable et absurde sombre dans l'incohérence. Si les philosophes existentialistes poussaient la logique jusqu'au bout, ils refuseraient de penser avec cette intelligence qu'ils tiennent de leur nature. La philosophie traditionnelle respecte l'intangibilité notionnelle des essences, distingue le nécessaire du contingent et laisse un champ suffisamment large aux changements substantiels et aux mutations accidentelles. La constellation des accidents gravite autour du noyau substantiel.

Les êtres s'ouvrent mutuellement les uns aux autres par l'analogie, les relations transcendentales et prédicamentales. En un mot, la philosophie thomiste est humble soumission au réel intégral vécu et pensé.

L'homme s'offre à la pensée comme un mystère passionnant à élucider. Il constitue la plus grande énigme de l'univers et dans son être, et dans son devenir. En effet, comment s'expliquer, sans la foi, la douloureuse coexistence d'aspirations infinies et de tendances invouables? Le péché constitue la rançon possible d'une liberté humaine, apanage à la fois noble et périlleux d'un existant limité. Cependant, péché et essence humaine ne sont pas convertibles pas plus qu'existe de lien nécessaire entre l'existence humaine et la révolte du "non serviam". Le péché est survenu après, comme plus regrettable des accidents; il a blessé l'homme dans son entité profonde sans le corrompre totalement. Le pessimisme des Réformateurs tout autant que celui de Sartre laisse libre cours à toutes sortes de divagations théologiques et d'aventures psychologiques en marge de la philosophie traditionnelle et du donné révélé. Le péché se définit comme une privation d'être qui introduit cependant un réel désordre dans nos puissances d'être, sans toutefois désorienter l'homme de Dieu. C'est une donnée fondamentale qui complique énormément la solution du problème humain. A elle seule elle ne suffit pas à expliquer le tout humain. Dieu qui a parlé à Job lui a laissé entendre qu'entre le péché et la souffrance existait une mystérieuse relation. Après la croix du Christ, même dans la foi, nous comprenons mieux la réponse définitive de Dieu en son Verbe incarné.

Philosophe du devenir et ordre moral

Nous semblons loin de notre sujet en jonglant avec des concepts inoffensifs... Une philosophie du devenir qui refuse le tremplin de l'essence, charbarde l'ordre moral. En définitive, la morale humaine bourgeoise tant qu'on voudra, se fonde sur des rapports essentiels intellectuellement perçus entre des êtres. L'homme est fait à l'image et à la ressemblance de Dieu. La volonté actuelle de Dieu identifiée à son intelligence, entend maintenir l'ordre établi. L'obéissance de l'homme à Dieu et des enfants aux parents, s'appuie sur la connaissance objective de relations à maintenir entre supérieurs et inférieurs. L'esprit humain perçoit que dans le mariage et ailleurs, le plaisir n'est pas la fin de tout. En ce domaine, un devenir substantiel ne se conçoit pas qui supprimerait l'ordre établi bien que l'obéissance à Dieu et à ses représentants sur terre ait connu des formes accidentelles variables. Dans notre atmosphère démocratique, les rapports entre parents et enfants s'établissent sous le signe de la confiance, de l'amitié voire de la camaraderie. Le tutoiement des parents par les enfants semble à plusieurs significatif. Comme l'écrivait un péda-

gogue, évidemment dépassé par les événements: "Le tutoiement met tout le monde à l'aise: il dispense les parents de l'autorité et les enfants du respects": observation un brin pessimiste... L'éducation chrétienne de type autoritaire ou démocratique consistera toujours en un difficile dosage d'intuition et d'amour, de confiance et de correction. L'hérésie du naturalisme rejette la notion théologique du péché qui a laissé des suites dans l'enfant; elle ne tient pas de compte de l'expérience séculaire ni des capricieuses exigences d'une liberté blessée. En ce domaine comme en d'autres, l'adaptation aux nouvelles conditions de vie, le rajeunissement et la réforme des structures ne vont jamais jusqu'au devenir essentiel qui définit la philosophie matérialiste. Sa Sainteté le Pape Jean XXIII a employé l'expression rajeunissement et rénovation en parlant du culte officiel que l'Eglise rend à Dieu. On espère une plus grande simplicité des rites facilitant la prière du peuple chrétien. Substantiellement, rien ne changera dans la remontée culturelle au Père, par le Fils dans l'Esprit. Comme l'affirme saint Paul: "Les dons de Dieu sont sans repentance" et comme le Père nous a à jamais donné son Fils, c'est par Lui que nous Lui rendrons l'hommage et la gloire. Dieu se définit comme étant Celui qui est et non pas comme un être sujet au changement. Dieu reviendra mais il ne devient pas.

Le secteur du devenir dans l'Eglise

Le devenir se déploie dans le secteur des lois ecclésiastiques, des traditions immémoriales ou post-tridentines, dans les formes variables ou s'est exprimée la piété des fidèles d'une certaine époque et spiritualité. Théologiens et canonistes savent jusqu'où l'Eglise peut accélérer toutes formes d'évolution sans toucher à l'essentiel de la doctrine chrétienne et des médiations hiérarchiques et sacramentelles. On ne supprimera jamais dans l'Eglise le triple pouvoir d'enseignement, de sanctification et de juridiction. A quel point l'exercice de ces pouvoirs est-il lié à la paroisse territoriale et à l'école confessionnelle? La prédication dominicale entre l'Evangile et le Credo n'est pas facultative, elle ne constitue pas un service de publicité remplaçable et pour employer une expression marxiste, une superstructure. L'homélie dominicale a subi au cours des siècles beaucoup de transformation. L'Eglise prêche la pénitence aux chrétiens. Il appartient à la prudence pastorale de prescrire ou de conseiller des pratiques de mortifications, telles le jeûne et l'abstinence. Le peuple chrétien met volontiers sur le même pied loi naturelle et précepte positif, sacra-

ments et sacramentaux, culte officiel et dévotion privée, tradition apostolique et coutume locale. Aussi a-t-il constamment besoin d'être éclairé pour ne pas se surprendre d'une certaine évolution dans le domaine liturgique et pastoral. Laissons de côté le problème délicat de l'évolution des dogmes. Le prochain Concile pourrait multiplier les changements sans que pour autant l'Eglise cesse d'être pleinement elle-même. Prenons l'exemple du célibat ecclésiastique tant des prêtres que des diacres. Il n'est pas de droit divin mais il constitue un tel progrès spirituel et s'harmonise tellement avec la mystique du sacerdoce, que l'Eglise, en dépit de la faiblesse humaine et d'avantages secondaires ne reviendra pas en arrière. En ce secteur, le progrès spirituel est irréversible.

A un degré moindre quoique dans une même fidélité à des formules éprouvées, l'Eglise tient à la paroisse territoriale, à l'école confessionnelle, à la presse catholique, au Petit Séminaire; toutes réalités sujettes au devenir qui facilitent les tâches pastorales. Bref, un christianisme incarné avec tout ce que cela comporte de contingent, de remplaçable, de réusite et de limitation. Le visage de l'Eglise varie selon les chrétientés; il accuse toujours des rides et des verrues. Ce risque-là, Jésus, le Christ l'a assumé en fondant une société visible d'hommes pécheurs, responsables et rachetés.

Une Eglise authentique

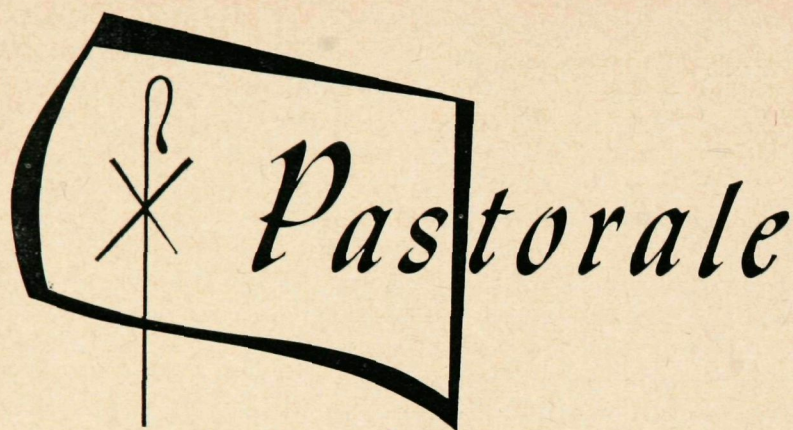
Dégageons un autre aspect du mystère qui est l'Eglise. Sur elle faut-il poser un regard de foi comme sur le Maître autrefois en Galilée, et aujourd'hui, vers l'hostie. De nos jours, dans le contexte existentialiste précédemment décrit, ne faut-il pas se garder d'un autre excès, celui d'un christianisme tellement tendu vers un dépouillement qui le rapprocherait de la primitive Eglise qu'il ferait bon marché des apports inégaux mais réels de la piété moderne et de la pastorale des derniers siècles. Des séminaristes évolués sourient devant la naïveté croyante du peuple chrétien vénérant des reliques de Sainte Anne et chantant les louanges de Saint Joseph. Le Christ et la Vierge leur suffisent. L'Eglise cependant reconnaît comme efficace et utile le recours à leur médiation. Il n'est pas conseillé de vouloir totalement s'en passer encore moins d'en sourire... D'autres trouvent dépassé le chemin de croix selon eux trop exclusivement centré sur la Passion et la Mort du Christ. Il lui manque la dimension pascale. Cette pratique de dévotion déjà vénérable dans l'Eglise, imparfaite comme tout ce qui est humain a fait ses preuves. Mieux vaut l'utiliser avec une mentalité de ressuscité que la considérer comme un passe-temps méritoire de

dévotes peu évoluées que le péché a désertées. A ce compte, combien de formules de prière usuelles, visiblement entachées d'individualisme voire de sentimentalité. Aucune allusion à l'Eglise dans notre acte de contrition. Pourtant le pécheur dans sa révolte contre Dieu s'en excommunie littéralement. L'acte d'espérance ne possède pas d'ampleur, ne parle pas du retour du Seigneur et semble limiter notre ambition à la possession tranquille et solitaire du ciel. Nous attendons que les jeunes générations de spirituels composent des formules de prières à quatre dimensions, inspirées de tous les ressourcements possibles... En plus de signaler qu'une prière ne condense pas un traité de théologie et reflète la spiritualité d'une époque, notons que les vrais chrétiens accordés au Seigneur transcendent en quelque sorte l'imperfection des formules et se font écouter du Seigneur. Ils prient avec ou sans formule et obéissent à toutes les lois de l'Eglise avec une simplicité spontanée. Et une totale lucidité. Les catholiques instruits connaissent très bien l'évolution possible dans la discipline ecclésiastique touchant l'abstinence du vendredi, la notion d'oeuvre servile, l'emploi des langues vulgaires et la simplification des rites dans la liturgie laudative, sacrificielle et sacramentaire. On peut prévoir qu'au cours des réunions sacerdotales, la concélébration se généralisera. Dans plusieurs pays, les femmes entrent dans les églises sans se voiler. J'ignore ce que les anges en pensent, eux, les gardiens du bon ordre des assemblées chrétiennes. Ce précepte paulinien tombé en désuétude en certains pays vaut encore dans nos milieux. Les vrais fils de l'Eglise ne cèdent pas à la tentation d'aller plus vite que l'Esprit, de devancer les décisions de la hiérarchie. Certaines libertés prises à l'endroit de prescriptions mineures dans le domaine liturgique ou disciplinaire ne sont pas tellement graves en elles-mêmes. Elles révèlent plutôt une séparation psychologique du milieu global qu'est l'Eglise actuelle sous le prétexte inadmissible d'une fidélité anticipée à l'Eglise de demain. Le cas extrême des prêtres-ouvriers s'inscrit dans ce contexte que je qualifierais d'existentialiste parce qu'à ce moment, le principe d'autorité essentiel dans l'Eglise est ouvertement répudié pour que cette dernière réponde au défi de l'existence. L'Eglise, selon certains esprits, devrait se reformer jusqu'à toucher à l'essence des médiations ecclésiales. Cela l'Eglise ne le fera jamais. Un journaliste montréalais en commentant une récente réforme de structure opérée par son Eminence le Cardinal Léger disait que cette décision manifestait "le sens de la conjoncture et du devenir". N'oublions pas aussi le sens du passé qui s'identifie très souvent avec la fidélité même à des principes essentiels dans une Eglise de tradition.

Le Père Congar, o.p., dans une conférence sur le Concile en préparation, cite l'expression de Saint Bernard décrivant la totalité de l'être ecclésial. L'église est "retro et ante oculata"; ce qui veut dire qu'elle demeure présente à son passé tout en tendant de toutes ses forces vers l'avenir. Elle est à la fois fidélité et adaptation.

Dans l'attente du Concile

Nous vivons dans l'attente du Concile. Il existerait même une euphorie pré-conciliaire chez certains qui escomptent de ces assises solennelles des réformes spectaculaires... Jamais l'Eglise, dans la plus haute fidélité à soi-même, n'a autant consulté ses enfants jetés en pleine mêlée pastorale. Les avant-gardes de l'armée active, en pays de chrétienté ou de mission aux prises avec les plus angoissantes situations, n'entendent pas être dépassées par la vie. Dans un monde en rapide évolution, ils attendent de la hiérarchie des mots d'ordre précis et une réelle autonomie dans le choix des méthodes d'apostolat et de reconquête missionnaires. D'autre part, théologiens et pasteurs, de toute école et tendance, laissent libre cours à l'expression de leur pensée. En théologie comme en pastorale des points sont acquis, des vérités établies, des positions intangibles. "Est, est; non, non". Disons que cette calme possession de la vérité jointe à la sûre assistance de l'Esprit confèrent à l'Eglise l'espoir essentiel de durer et de s'épanouir. Or, cette essence donne rendez-vous à l'existence alors que toutes les situations concrètes seront appréciées en fonction d'un message à livrer et d'une grâce à transmettre. On se demande, par exemple, si le chant grégorien en tel pays de mission permet à l'âme orientale d'exprimer son exhubérante spontanéité. Des diacres mariés, consacrés principalement à des tâches d'évangélisation, seraient plus facilement acceptés dans de jeunes chrétientés que dans des pays de vieilles traditions. Bref, l'essence des médiations ecclésiales tant hiérarchiques que sacramentelles s'ouvre à l'infinie variété d'existence de la réalité pastorale. Pas dans un climat existentialiste. Le donné révélé, les principes premiers ne sont jamais remis en question. La liberté austère ou libératrice n'a pas à recréer une Eglise du devenir. Et l'homme, en dépit de ses insuccès chroniques et de ses limitations historiques, ne perd pas confiance en lui. Celui qui est devenu l'objet d'un amour divin sans repentance reprend incessamment cœur à l'ouvrage sur le chantier d'une rédemption qui se poursuit. "Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles".



Syndicat et J.O.C.

Roméo Maione

"Elle (la J.O.C.) entreprend de façonner leur esprit et leur cœur pour en faire des hommes conscients de leurs responsabilités et prêts à affronter sans crainte les plus lourdes tâches. C'est que le jocisme a formé, là où il travaille depuis longtemps, des chefs chrétiens, et qui, comme tels, sont une espérance pour l'avenir social et la régénération chrétienne du monde ouvrier" (Pie XII).

C'est par cet éloge que le Pape Pie XII saluait les 32,000 jeunes travailleurs et travailleuses rassemblés sur la place St-Pierre à Rome, le 15 août 1957. Ce passage du discours du Souverain Pontife met en lumière les efforts que déploie la J.O.C. dans tous les pays où elle existe, pour éveiller parmi la jeunesse travailleuse la conscience et le sens des responsabilités sociales nécessaires notamment à l'avenir du mouvement ouvrier et de ses différentes structures. Aujourd'hui, après 35 années d'existence et de travail, la J.O.C. Internationale peut être fière des nombreux chefs qu'elle a fournis aux différentes organisations temporelles qui constituent le mouvement ouvrier: syndicats, partis politiques, coopératives d'habitations ou de consommation, mouvements éducatifs, centres d'orientation professionnelle, etc... Cependant, ce n'est pas là le seul et même le principal mérite de la J.O.C. vis-à-vis du mouvement ouvrier. En effet, en plus de ces chefs de file, la J.O.C. a donné aux mêmes organisations une foule de militants de base qui, par leur participation active sur le plan local, sont le fondement et l'avenir du mouvement ouvrier.

Le syndicat étant la pierre d'angle de celui-ci, c'est dans ses rangs que l'on trouvera la plupart des militants jocistes. Aussi existe-t-il

dans certains milieux un danger de considérer la J.O.C. comme la branche jeune du mouvement syndical. C'est pour ce motif que la J.O.C. internationale a trouvé bon de définir avec précision la place qu'elle occupe dans la structure générale du mouvement ouvrier, ainsi que ses relations avec les syndicats. Une étude a donc été menée sur ce sujet, qui a abouti à l'adoption d'une motion par le Comité Exécutif de la J.O.C. Internationale réuni à La Havane en septembre 1959.

Le présent article voudrait simplement expliquer et développer le contenu de cette motion, dans le but de susciter de fructueuses discussions et recherches auprès des dirigeants jocistes.

Ce qu'est la J.O.C.

Afin de discerner clairement la place de la J.O.C. dans l'ensemble du mouvement ouvrier, nous commencerons par voir ce que nous ne sommes pas. Nous ne sommes pas un syndicat, et j'ajoute immédiatement: nous ne sommes pas non plus un parti politique.

"La J.O.C. est un mouvement éducatif et apostolique de jeunes travailleurs, qui ne peut être confondu, ni considéré lié à aucun syndicat. Elle a une mission propre et spécifique dans la promotion de la jeunesse travailleuse du monde et dans le mouvement ouvrier.

Son but est d'être une véritable école de vie sociale, morale et spirituelle, qui prépare les jeunes travailleurs à leurs responsabilités d'adultes dans la société".

Mouvement d'éducation

C'est cet aspect fondamental d'éducation et de formation des jeunes travailleurs qui donne à la J.O.C. son caractère spécifique et justifie son autonomie au sein du mouvement ouvrier, dont le but est la promotion totale et collective de tous les travailleurs du monde.

Notre complète appartenance au mouvement ouvrier met notre mouvement comme ses dirigeants en contact régulier avec les différentes organisations syndicales. Certains considèrent parfois la J.O.C. comme un syndicat de jeunes. Cette confusion a une double origine: le milieu que la J.O.C. travaille et sa méthode d'éducation.

La J.O.C. exerce son action dans le milieu ouvrier tout comme le syndicat; dans le monde entier, les jocistes sont aussi la plupart du temps membres agissants de syndicats, de partis politiques et d'autres organisations temporelles.

Si le simple fait de travailler dans le même milieu peut provoquer la confusion dans l'esprit de certaines personnes, la méthode éducative révolutionnaire de la J.O.C. — formation, éducation dans la vie — risque fort si on ne l'examine pas attentivement, de l'augmenter.

Pour éviter une telle confusion, il est bon de se rendre compte en quoi consiste exactement cette méthode, le fameux "voir, juger, agir". L'éducation dans le monde moderne consiste habituellement à

imprimer des idées dans l'esprit des gens. C'est pourquoi l'éducateur pense d'abord et avant tout en termes "bâtiments et programmes". Ce type d'éducation a souvent comme résultat de couper les gens de la vie, mais par ailleurs sa structure lui assure une très large autonomie. Si la J.O.C. suivait cette méthode d'éducation, le danger de la confondre avec d'autres organisations serait pratiquement nul. Mais voilà, elle ne la suit pas... Elle croit, au contraire, que la formation des travailleurs doit s'effectuer dans et par leur vie quotidienne normale. Ce qui intéresse le travailleur, ce sont les réalités, les situations qu'il vit tous les jours. Aussi les essais pratiques — pour ne pas dire pragmatiques — de l'éducation dans la vie déboucheront nécessairement sur l'action. C'est pour cette raison, qu'aux yeux d'un observateur superficiel, la ligne de démarcation entre les syndicats et la J.O.C. apparaît souvent floue, sinon inexistante.

Si la J.O.C. insiste sur son autonomie, c'est précisément à cause de sa nature et de sa fin éducative. Comme tout mouvement éducatif, la J.O.C. ne peut exister que si elle est indépendante des autres organisations temporelles telles les syndicats, partis politiques, organisations économiques, etc... que nous appellerons — pour les besoins de la cause — "mouvements d'action".

Toujours elle devra préserver sa liberté de tout empiètement de la part de ces derniers. Sa nature profonde est, jusqu'à un certain point, en contradiction avec la leur. En effet, bien que l'action éducative de la J.O.C. ait des résultats immédiats — la transformation par les militants des milieux et des structures temporelles dans lesquels vit la jeune travailleuse — ses meilleurs fruits appartiennent néanmoins à l'avenir. Ceci est vrai de toute éducation sérieuse. On peut même dire, dans un certain cas, que l'éducation est prisonnière de l'avenir, c'est-à-dire qu'elle influence le cours des événements et la marche des institutions dans plusieurs années et en tout cas pas nécessairement dans le présent. Par contre, la nature même des "mouvements d'action" force ceux-ci à trouver des solutions immédiates à des problèmes immédiats. Leur efficacité ne doit pas se juger à leurs plans à long terme, mais plutôt aux remèdes immédiats qu'ils peuvent apporter aux souffrances présentes de la société. Evidemment, les mouvements éducatifs exercent malgré tout une certaine influence immédiate sur les "mouvements d'action". La réciproque est vraie aussi. De là, l'existence d'une certaine tension entre eux: celle qui existe entre le présent et l'avenir. Les dirigeants des "mouvements d'action" sont d'habitude pragmatiques. Chez eux la tentation de négliger l'éducation est toujours présente. Ce problème a été récemment évoqué par un "best-seller" américain: L'Homme d'Organisation", qui consacre un chapitre entier aux empiètements que subit la formation universitaire, suite aux exigences d'employeurs qui voudraient avoir des diplômés formés à leur propre image. C'est une situation identique lorsque les syndicats élaborent des programmes éducatifs dont le but principal est de leur voir produire des résultats immédiats. Lorsqu'il y a une telle confusion de perspectives on peut

affirmer sans crainte de se tromper que l'avenir est sacrifié sur l'autel du présent.

Mouvement d'apostolat

En plus de sa fin éducative, la J.O.C. a une fin apostolique qui exige, elle aussi, son autonomie au sein du mouvement ouvrier.

"La J.O.C. aborde le problème de la vie ouvrière en son point le plus délicat peut-être, c'est-à-dire au moment où il commence à se poser au jeune homme, à la jeune fille. Quand ceux-ci quittent l'école pour aller au travail, ils sont d'habitude fiers d'assumer à leur tour un rôle actif dans la société et débordent de confiance en eux-mêmes. Mais bien vite de cruelles déceptions s'abattent sur eux; trop souvent ils se heurtent à des conditions de vie difficiles, ils ne rencontrent qu'incompréhension, dureté, mauvais exemple; ils absorbent lentement le poison de doctrines matérialistes, d'attitudes faussées par l'opposition des classes et de la haine, ils perdent ainsi rapidement et parfois irrémédiablement leur fraîcheur, leur joie, leurs aspirations les plus légitimes et bientôt s'aigrissent et se révoltent".

"Vous n'êtes pas engagés dans un combat temporel pour l'obtention de quelques avantages d'ordre économique et social seulement, mais vous visez avant tout à la conquête des âmes. C'est dans l'âme de vos frères qui ne connaissent pas encore le Christ, ou qui ne le servent pas fidèlement, que se livre la partie décisive; c'est à vous qu'il appartient de faire connaître le Sauveur, de faire pénétrer sa loi d'amour dans tous les secteurs de la vie privée et publique".

C'est en ces termes que Pie XII définissait, le 25 août 1957, la nature apostolique de la J.O.C. Dans un monde où, trop souvent, on néglige l'esprit des organisations au seul profit de leur côté extérieur, où la religion est souvent ramenée à une série de pratiques, il est bon de s'arrêter un moment à une des caractéristiques essentielles du christianisme:

"Je vous donne un commandement nouveau: Aimez-vous les uns les autres; comme je vous ai aimés, vous aussi aimez-vous les uns les autres. C'est à l'amour que vous aurez les uns pour les autres, que tous vous reconnaîtront pour mes disciples". (Jo 13, 34-36)

Pour un travailleur chrétien, cette parole du Christ est le fondement premier de la solidarité ouvrière internationale. Aussi, c'est dans cette perspective que la J.O.C. essaye de transformer une jeunesse apathique, aigre ou révoltée en une jeunesse consciente de ses responsabilités dans la construction d'un ordre mondial plus fraternel. Lorsqu'on saisit que le service du prochain appartient à l'essence même de la foi chrétienne ("Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit est incapable d'aimer Dieu qu'il ne voit pas" 1 Jo 4,20), on ne peut nier les répercussions

qu'entraîne cette foi sur l'organisation de la société. L'accomplissement de cette double mission apostolique: d'une part, transmettre aux jeunes travailleurs le message chrétien — et notamment cette note caractéristique: l'amour universel du prochain — d'autre part, former la jeunesse ouvrière à assumer ses propres responsabilités sociales, cette double mission exige pour la J.O.C. une totale autonomie vis-à-vis des autres branches du mouvement ouvrier. Remarquons cependant qu'une telle autonomie ne va pas à l'encontre d'une collaboration toujours plus fraternelle.

Contacts avec les syndicats

Travaillant le même milieu que les syndicats, la J.O.C. se trouve donc avoir des contacts avec eux en différents domaines. Voyons de plus près deux d'entre eux.

La formation syndicale des jeunes travailleurs

Disons-le directement: la J.O.C. ne prétend pas assumer l'entière formation des militants syndicaux. Par ses semaines d'étude et séminaires, elle vise plutôt à donner à ceux-ci une orientation générale vers le syndicat, en leur communiquant des notions sur son histoire, son rôle, sa nécessité, etc... De plus, à bon nombre de ces sessions, des dirigeants syndicaux expérimentés sont appelés à venir exposer leurs vues sur tel ou tel problème. Enfin, dans certains pays, la J.O.C. en collaboration étroite avec les syndicats, met sur pied des journées d'étude dont le programme porte sur la méthode et les techniques du mouvement syndical.

L'action représentative du mouvement

"La J.O.C. connaissant par ses enquêtes permanentes les aspirations et les problèmes de la jeunesse travailleuse du monde et étant un authentique mouvement représentatif de cette jeunesse, doit avoir des contacts, tant au plan national qu'international, avec les syndicats et les autres institutions intéressées en vue de trouver une solution complète aux problèmes actuels des jeunes travailleurs" (Motion de La Havane).

Les enquêtes continuelles, par lesquelles la J.O.C. entraîne et forme ses militants, passent en revue et fouillent tous les problèmes des jeunes travailleurs. Pressé par son esprit de service, notre mouvement qui est une école de vie dans la vie, cherche à apporter des solutions concrètes à tous ces problèmes ainsi découverts. Cette recherche multiplie les contacts avec les syndicats nationaux et internationaux.

Responsabilité de ces contacts

"Les J.O.C. nationales sont responsables de déterminer elles-mêmes leurs relations avec les syndicats, en tenant compte du contexte

sociologique de leur pays. La J.O.C. Internationale doit respecter cette liberté". (Motion de La Havane).

Lorsque nous considérons les anciens jocistes, nous remarquons que la grande majorité d'entre eux déploient une activité syndicale au sein d'une organisation affiliée à une des deux internationales démocratiques, la C.I.S.C. et la C.I.S.L. Il serait faux cependant d'en déduire que la J.O.C. oriente ses membres vers n'importe quel syndicat, de même que vers n'importe quelle autre organisation temporelle. A la J.O.C., le jeune travailleur découvre sa vocation, c'est-à-dire la contribution particulière et personnelle qu'il doit apporter à la réalisation du plan de Dieu pour le service du prochain. Cette vocation peut être d'ordre religieux: combien de jeunes militants ont découvert à travers leur action jociste que Dieu les appelait à un plus haut service? Cependant pour la plupart, elle sera d'ordre temporel et exigera d'eux un engagement dans le syndicalisme, la politique, la "coopération" etc... ou l'accomplissement d'une profession sociale. En ce qui concerne les syndicats, la seule orientation donnée par la J.O.C. à ses membres est de les inviter à s'engager activement dans l'organisation syndicale de leur choix, pour autant que celle-ci base son action sur la dignité essentielle de la personne humaine et respecte les croyances religieuses de ses membres. C'est pourquoi, mis à part certains cas exceptionnels, on ne trouve pas de jocistes et d'anciens jocistes (restés fidèles à leur idéal) affiliés à des syndicats d'obédience communiste. Ceux-ci, en effet, sous prétexte d'une "efficacité parfaite" et au nom de certains principes idéologiques, étouffent en fait la voix libre et collective des travailleurs.

Bref, résumons-nous: chaque J.O.C. nationale est responsable de tous les contacts avec les syndicats de son pays. Aussi ne doit-elle jamais perdre de vue, sa double mission éducative et apostolique. Sur le plan international, notre mouvement entretient des relations fraternelles et suivies avec la C.I.S.C. et la C.I.S.L. ainsi que l'exprime la motion de La Havane.

"Etant donné le fait que de nombreux jeunes travailleurs jocistes font partie d'organisations syndicales affiliées aux internationales C.I.S.C. et C.I.S.L. (lesquelles étaient représentées au Conseil International de la J.O.C. à Rome en 1957), la J.O.C. Internationale verrait avec satisfaction s'établir une collaboration plus étroite entre les deux internationales syndicales, pour le développement du syndicalisme dans le monde et une plus grande efficacité dans la solution des problèmes importants du monde du travail".

Dans l'éducation sociale, une tâche importante est réservée aux associations et aux organisations d'apostolat des laïcs, à celles en particulier qui se proposent comme objectif propre l'animation chrétienne de quelque secteur d'ordre temporel. En effet, beaucoup de membres de ces associations, peuvent utiliser leurs expériences quotidiennes pour s'éduquer toujours mieux et contribuer à l'éducation sociale des jeunes...

Mater et Magistra

Les classes de mariage: 66% des fiancés s'y opposent

Gaston Gauthier, prêtre

Des salons funéraires aux classes de mariage

Les problèmes sont souvent reliés les uns aux autres comme les anneaux d'une chaîne. Si bien qu'en soulever un, c'est s'exposer à remuer les autres. Ainsi il y a quelque temps on agitait chez nous la question de l'atmosphère peu chrétienne de nos salons funéraires. L'opinion publique agissant comme catalyseur on obtint diverses réactions en chaîne. Après avoir parlé de l'atmosphère des salons funéraires: on discuta des classes de funérailles en première page du journal "La Presse", comme aussi lors d'interviews à notre réseau national de télévision. Autre réaction: à cette même époque, des fiancés inscrits à des cours de préparation interrogent leur aumônier sur le pourquoi des classes de mariage. En des termes différents chacun demandait: "Par ces classes, l'Eglise ne semble-t-elle pas faire acception de personnes?"

Qu'en pensent les fiancés

Ce sont des questions de ce genre qui firent penser à organiser un sondage sur l'opinion d'un plus grand nombre de fiancés sur les classes de mariage. Placés devant un mariage prochain, les fiancés étaient qualifiés pour nous fournir "le point de vue du client". Mieux encore, ils pouvaient nous fournir sur cette question un écho de cette opinion publique si précieuse à l'Eglise qu'il "manquerait quelque chose à sa vie si elle lui faisait défaut". (1)

Ce sondage s'accomplit à l'aide d'un questionnaire. Le Secrétaire du Service de Préparation au Mariage de Montréal prépare un questionnaire destiné à connaître l'opinion des fiancés sur un certain nombre d'aspects de la cérémonie du mariage. Dans les cinq groupes de fiancés organisés au printemps de 1961, les responsables distribuent ces questionnaires à leurs participants. Venus d'un très grand nombre de paroisses de la région de Montréal et remplissant les occupations les plus variées, ces fiancés peuvent vraiment fournir un échantillonnage

Le Séminaire, sept.-oct. 1961, Vol. XXVI, No 3, p. 155.

(1) S.S. Pie XII. Allocution au Congrès International de la presse Catholique, 17 février 1950, cf. Enseignements Pontificaux Paix intérieure des Nations no 1109 page 561.

assez étendu.(2) La compilation de 244 questionnaires retournés, s'ac-complit au secrétariat.

Questions et réponses obtenues

Le questionnaire remis aux participants contenait six questions. On ne retient ici que les deux questions concernant les classes de mariage. La première question veut découvrir leur opinion sur le système actuel des classes, l'autre les interroge sur une éventuelle cérémonie uniforme.

Question 5a) — Sachant qu'il existe actuellement diverses classes de mariage dont le prix varie de \$5.00 à \$100.00, êtes-vous en faveur de ces classes de mariage?

GARÇONS:

sur 115 réponses obtenues de fiancés masculins, 50 (44%) disent être en faveur, alors que 65 (56%) disent n'être pas en faveur

FILLES:

sur 128 réponses reçues de fiancées, 44 (34%) favorisent ce système de classes, alors que 84 (66%) s'y opposent.

TOTAL DE REPONSES: 243 non en faveur 149 (61%)

Question 5b) — ou souhaitez-vous plutôt que la cérémonie soit uniforme pour tous avec même appareil, mêmes décorations, même tapis, et même prix pour tous?

GARÇONS:

des 116 réponses, 51 (44%) ne souhaitent pas de cérémonie uni-forme, mais par contre 65 (56%) sont pour l'égalité.

FILLES:

des 121 réponses féminines, 43 (36%) ne souhaitent pas la céré-monie uniforme, alors que 78 (64%) la souhaitent.

AU TOTAL:

sur 237 réponses, 143 (60%) optent pour l'uniformité alors que 94 (40%) ne la souhaitent pas.

RÉFLEXIONS SUR LES RÉPONSES OBTENUES

Essai d'interprétation

La compilation des réponses indique donc que la majorité (61%) des fiancés interrogés ne sont pas en faveur de ce système de classes de mariage et favoriseraient plutôt une cérémonie qui serait la même pour tous.

Ce pourcentage est déjà assez significatif. Mais il faut ici se souvenir que les fiancés interrogés étaient tous des fiancés inscrits à

(2) Selon la classification adoptée par le Bureau Fédéral de la Statistique, des 244 fiancés qui répondent,
27% se classent parmi les techniciens et professionnels
26% se classent parmi les employés de bureau
25% se classent parmi les ouvriers de métiers et manoeuvres
13% se classent parmi les vendeurs ou préposés au commerce
3% se classent parmi les travailleurs en transport et communication
3% se classent parmi les travailleurs en service et loisirs

des cours de préparation au mariage. Leur inscription libre à ces cours seulement conseillés par l'Église, nous autorise à nous les représenter comme encore assez sensibles à l'influence de l'Église et encore assez sympathiques à ce qu'elle leur présente. C'est notre opinion que le pourcentage des fiancés défavorables aux classes de mariage atteindrait au moins 70% si on avait pu interroger des fiancés non inscrits à ces cours.

Mais le résultat le plus inattendu de ce questionnaire nous semble être la réponse fournie par les jeunes filles. Le système de classes en vigueur nous paraissait plus conforme à leur goût pour l'exclusivité. Le sondage indique pourtant que c'est dans une plus grande proportion que chez les garçons, soit 66% qu'elles se disent n'être pas en faveur des classes de mariage et préférer une cérémonie uniforme.

Il faut s'arrêter avec plus d'attention aux réponses des fiancées. Chacun sait l'importance que la cérémonie du mariage revêt aux yeux des jeunes filles fiancées. Bien plus que pour les garçons fiancés, le jour de leur mariage est leur grand jour: l'heure de leur mariage, l'heure de leur vie. Pour elles, c'est quelque chose d'unique et elles ont raison. Or voici que ce système de "classes" de mariage va les obliger à être comparées, peut-être défavorablement. On s'explique dès lors que deux sur trois d'entre elles rejettent ces "classes de mariage".

On pourra certes trouver d'autres explications à cette défaveur des classes de mariage auprès des fiancées. Pour nous, nous ne voudrions n'en retenir qu'une autre qui vaut pour expliquer l'attitude de la majorité des fiancés aussi bien que celle des fiancées. C'est que l'égalité pour tous semble être une valeur dynamique pour nos contemporains. L'homme d'aujourd'hui n'aime pas les privilèges, les faveurs, les classes. Il n'aime pas qu'on fasse acception de personnes. C'est pourquoi une pastorale adaptée à lui ne peut compter les classes de mariage comme élément dynamique.

De plus, s'il connaît le Christ qui selon l'aveu de ses ennemis eux-mêmes était juste et ne faisait pas acception de personnes (3) et si comme catholique il considère l'Église comme la continuation du Christ, il aimera plus spécialement reconnaître en Elle ce trait si noble du Maître.

Autres appuis à la position des fiancés

D'accord avec ce passage de l'Évangile, les fiancés qui ne veulent pas des classes de mariage, s'entendent aussi avec le reste de la pratique sacramentaire de l'Église. A l'occasion de l'administration d'aucun des six autres sacrements, l'Église ne permet à qui que ce soit de se payer des différences même accidentelles.

D'ailleurs ces sentiments de la majorité semblent avoir été présentés par le législateur du Synode actuel. En effet, envisageant l'aspect financier, le législateur constate d'abord un état de fait: "les fidèles ont dû assumer des dépenses considérables à l'occasion d'événements par-

(3) Saint Mathieu 22, 16.

ticuliers de leur vie comme les mariages et les funérailles". Mais immédiatement il indique ce qui est désirable "que les fidèles contribuent au soutien de leur paroisse durant leur vie. Il annonce son intention de réduire "les tarifs" élevés des mariages et des funérailles et admet que "la présente solution reste incomplète".(4)

Illégalité des classes de mariage?

Si on veut aller plus avant, on peut même s'interroger sur la légalité de la plupart des classes de mariage telles qu'elles existent actuellement et concrètement. Même si une copie du tableau établissant les classes de mariage a été envoyée déjà à l'Archidiacre comme le veut le feuillet des Traitements et Tarifs,(5) il arrive qu'une forte partie des décorations diverses qui servent à différencier ces classes sont maintenant interdites par le Directoire pastoral de la Messe. Sont interdites en effet les décorations telles que: "les jeux artificiels de lumière, les inscriptions lumineuses, les monogrammes, les symboles, rubans et couronnes d'ampoules et tubes lumineux." (No 46) Même les fleurs artificielles sont interdites. (No 184) On spécifie même d'exclure rigoureusement de la table de communion les plantes et les fleurs ornementales. (No 184) Mais alors que reste-t-il des classes que nous offrons aux fidèles? Les chantres? Mais le chant lui-même doit être ramené à de plus juste proportion, car les solos à effet sont aussi interdits. (No 189)

Attitudes pratiques

On comprend le malaise du confrère accueillant des fiancés et se voyant obligé de leur offrir des classes de mariage dont il sait que la majorité des éléments sont interdits. Que fera-t-il? Comme un moindre mal, il conseillera les classes moindres. S'il faut faire avaler de l'interdit aux gens, que ce soit à petite dose! Ce qui d'ailleurs nous semble proche d'un article du Directoire où il est dit que la simplicité... peut aider à résoudre le délicat problème des classes. (No 184)

S'il le peut il ira plus loin et revisera son tableau de classes de mariage. Il lui sera alors facile de constater qu'au nom du respect, de la sobriété et du bon goût, comme aussi pour observer le Directoire un bon nombre d'éléments doivent être éliminés. Qu'est-ce à dire? sinon qu'une révision profonde s'impose en cette matière. Doit-elle être l'initiative des curés soumettant de nouveaux tableaux à l'Archidiacre? de l'Archidiacre consultant les curés sur les classes actuelles, sur leur abolition éventuelle, sur un coût minimum à établir permettant une cérémonie digne?

C'est notre conviction qu'à la longue la chose sera financièrement rentable. Car les fidèles d'aujourd'hui se reconnaîtront mieux dans une Eglise qui n'a pas l'air de faire acception de personnes et seront plus généreux à son égard. Quant aux fiancés, ils aimeront mieux leur Eglise ainsi, leurs réponses nous l'indiquent.

(4) Synode de Montréal, Feuillet des Traitements et Tarifs, p. 6.

(5) Feuillet des Traitements et Tarifs, p. 17, no 51.

La démocratie organique et l'encyclique Mater et Magistrat

Gérard Dion, ptre

Un des points les plus importants de l'enseignement social de l'Eglise dans ce qui regarde la réforme des institutions est l'organisation d'une économie humaine. Les catholiques américains le présentaient sous le nom de Industry Council Plan, alors que chez nous on parlait de "corporatisme", "organisation corporative". Et récemment, avec raison, on écarte des appellations équivoques pour utiliser "démocratie organique".

L'objet de ce travail est de voir; a) l'évolution de la doctrine depuis Rerum Novarum jusqu'à Mater et Magistra; b) ce qui a été fait au Canada pour appliquer cette doctrine; ce qu'il faut faire soixante-dix ans après Rerum Novarum.

1. EVOLUTION DE LA DOCTRINE DE RERUM NOVARUM A MATER ET MAGISTRA

Le but principal de Rerum Novarum n'était pas la réorganisation de l'ordre social. Toutefois, dans le souci d'améliorer la condition des ouvriers dans un monde qui méprisait la dignité de l'homme, la valeur de son travail, la fonction sociale de la propriété et qui ne tenait pas compte des rapports entre la vie économique et la vie morale, Léon XIII a été amené à refuter certaines erreurs de son temps et à établir certains principes fondamentaux pour la réalisation d'un ordre social basé sur la justice et la charité. Ces principes sont les suivants: a) les travailleurs ont le droit de s'associer; b) l'économie doit être ordonnée en vue du bien commun; c) l'Etat a l'obligation de ne pas rester étranger à la vie économique. A cette époque où la non-intervention de l'Etat était un dogme et où le syndicalisme ouvrier était, soit prohibé par la loi dans bien des pays, soit considéré comme dangereux par beaucoup de gens bien-pensants, cette affirmation de principes a soulevé de l'enthousiasme parmi les classes laborieuses et de la surprise dans d'autres milieux sociaux.

N.D.L.R.: M. l'abbé Gérard Dion, directeur du département des relations industrielles de l'Université Laval, a prononcé une conférence fort remarquée lors de la Semaine sociale pour les catholiques de langue anglaise qui s'est tenue à Halifax, en octobre dernier. Comme le texte de sa conférence était en anglais, il en fait un résumé en français.

Ces principes ont été repris et complétés par Pie XI dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*, en 1931. Les conditions sociales et économiques avaient grandement changé depuis 1891. Dans son encyclique, Pie XI préconise une réorganisation de l'ordre social. Il clarifie la nature et la fonction des associations d'employeurs et des syndicats ouvriers; il condamne le libéralisme économique autant que le socialisme; il accorde un rôle positif à l'Etat dans les questions économiques tout en insistant sur la "fonction supplétive de l'Etat". Pour Pie XI, la reconstruction de l'ordre social nécessite la présence de corps intermédiaires mis sur pied par l'initiative des intéressés et non imposés par l'Etat. Enfin, ces groupements doivent coopérer entre eux d'une façon institutionnelle et être investis par la loi de pouvoirs qui leur donnent un caractère semi-public. Ce dernier point rappelle les "corporations" du Moyen Age, mais le pape dit qu'elles doivent être adaptées selon les lieux et les circonstances. C'est à partir de ces principes et de cette méthode d'organisation que les penseurs sociaux catholiques ont développé la doctrine du "corporatisme" ou des "Conseils industriels". Le Pape Pie XII a souventes fois rappelé l'enseignement de son prédécesseur et a souligné la nécessité de donner à ces corps intermédiaires un caractère juridique.

On ne peut sous-estimer l'importance de la dernière encyclique *Mater et Magistra* sur cette question. Trente ans ont passé depuis *Quadragesimo Anno*. Le système économique, même dans le monde libre, a évolué et changé. Nous sommes en face du phénomène de la socialisation. Jean XXIII voit aussi bien les dangers que les avantages d'une socialisation toujours grandissante. En optimiste, il se refuse à rejeter la socialisation. Dans le but de l'humaniser et de la faire servir au bien commun, il intègre les principes de l'organisation professionnelle dans le processus de socialisation. Préoccupé par l'aspect pratique de la question, connaissant les discussions qui s'étaient élevées autour des formulations de Pie XI et de Pie XII, il se garde de préconiser une méthode particulière et même évite d'utiliser les mots "corporatisme", "organisation corporative". C'est là une question de détail, car les principes restent les mêmes; mais c'est un détail important puisqu'il a contribué à nuire à l'expansion de la doctrine sociale de l'Eglise en cette matière. Aussi, sans apriorisme, sans nostalgie pour le passé, Jean XXIII ouvre les portes à toutes les formes de coopération institutionnelle entre les intéressés aux différents niveaux de production en insistant sur une organisation de l'économie qui tienne compte du bien commun national et international. L'Etat doit jouer un rôle positif, mais ce rôle, il doit le remplir dans le respect des autonomies légitimes et avec la participation de tous les groupes intéressés.

2. APPLICATIONS PRATIQUES A NOTRE PAYS

Au Canada, les catholiques ont reçu avec respect l'enseignement de l'Eglise en cette matière. Beaucoup d'études ont été entreprises et publiées en langue française, surtout durant la période précédant la dernière guerre. Malgré leur valeur indéniable sous certains aspects, on peut dire qu'en général elles étaient caractérisées par leur manque de réalisme, l'insuffisance de connaissances économiques et la présentation de modèles impossibles à appliquer dans le contexte de notre économie. On concevait l'organisation professionnelle comme structure englobant toute l'économie et sanctionnée par la loi. C'était une vue statique de l'économie. On voulait la coopération entre les agents de l'économie alors que ces agents n'existaient même pas. Certains travaux cependant ont fait avancer la question. Mentionnons l'ouvrage "Syndicalisme et organisation professionnelle" publié par les Semaines sociales au Canada, en 1960. Quant à la littérature de langue anglaise publiée au Canada, elle est nulle. Le seul fait que l'on soit obligé d'utiliser uniquement les publications américaines (malgré les similitudes entre l'économie canadienne et celle de nos voisins) montre déjà assez comment les Canadiens de langue anglaise pouvaient être inadéquatement renseignés.

Les syndicats ouvriers, si l'on excepte la Confédération des Syndicats Nationaux, n'ont pas attaché beaucoup d'importance à cette doctrine. Toutefois, sans le savoir ils ont été amenés à appliquer la doctrine sociale de l'Eglise en consacrant leurs efforts à créer et à consolider des instruments qui pourront être utilisés plus tard dans l'organisation de l'économie. Les employeurs, non plus, n'ont pas accordé beaucoup d'attention à la doctrine de l'Eglise. Plusieurs sont tellement imbus d'esprit individualiste qu'ils ne comprennent ni la nécessité ni les avantages à se grouper dans leur associations. Il y a très peu de groupements d'employeurs qui négocient des conventions collectives. On peut même dire que les employeurs qui ont une certaine connaissance de la doctrine sociale de l'Eglise sont beaucoup plus enclins à ne retenir que les passages qui ont trait au droit de propriété, à la liberté d'entreprise et à l'initiative privée. Nos gouvernements, enfin sont loin d'avoir favorisé l'organisation de la coopération entre les groupes intermédiaires au niveau de l'industrie et de l'économie nationale. On est resté au niveau de l'établissement et, encore, le droit d'association projeté par la loi depuis 1944 pour certaines catégories de travailleurs est complètement ignoré pour d'autres. Pendant la dernière guerre, cependant, le gouvernement fédéral a mis sur pied des organismes tripartites où étaient représentés les patrons, les syn-

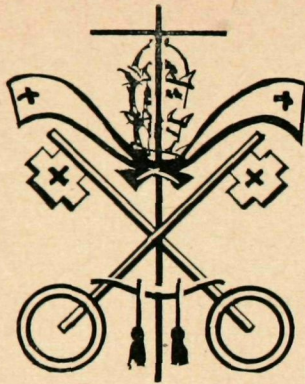
dicats et l'Etat. Comme la conviction n'était pas profonde, aussitôt la guerre terminée la plupart de ces organismes ont disparu. Il en reste cependant quelques-uns, tant sur le plan national que sur le plan provincial.

La difficulté à appliquer la doctrine sociale de l'Eglise en ce qui concerne l'organisation de l'économie tient à une situation objective assez compliquée. Nous avons au Canada onze gouvernements qui ont juridiction en cette matière et ils ont encore beaucoup à apprendre pour coopérer entre eux. La majorité de nos syndicats ouvriers ne possèdent pas leur bureau-chef au Canada, mais aux Etats-Unis. Beaucoup de compagnies et les plus importantes — sont seulement des filiales d'entreprises étrangères. Enfin, l'économie canadienne dépend pour une large part de celle des Etats-Unis.

Toutefois, il n'y a aucun doute que nous sommes engagés dans un mouvement irréversible vers une socialisation, qui entraîne une certaine planification. Nous pouvons accepter cette socialisation en restant aveugle et passif ou en être conscient et jouer un rôle actif. Nous n'avons pas de choix quant au mouvement lui-même. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de fixer les objectifs, de choisir les moyens et de déterminer les agents d'exécution. Est-ce que cette socialisation sera effectuée d'une façon totalitaire ou bien sera-t-elle le résultat d'une coopération entre les intéressés à qui seront laissées les responsabilités qu'ils pourront assumer à différents niveaux? En somme, aurons-nous une démocratie économique ou une dictature totalitaire? L'idéologie qui dicte ces choix est d'importance capitale. La doctrine sociale de l'Eglise se présente à tous les hommes de bonne volonté qui croient encore à la dignité de la personne humaine et à la liberté. Il faut la faire connaître et la faire appliquer. C'est un travail de collaboration. Il ne suffit pas seulement de connaître les principes, mais il faut aussi tenir compte de la réalité socio-économique telle qu'elle se présente dans notre milieu. On doit favoriser l'expansion des groupes intermédiaires: syndicalisme ouvrier, associations d'employeurs, groupements de cadres, groupements de professionnels.

A ce stade de l'application concrète des principes, des divergences de vue peuvent surgir, même entre catholiques droits et sincères. Lorsque cela se produit, que jamais ne fassent défaut la considération réciproque, le respect mutuel et la bonne volonté qui recherche les points de contact en vue d'une action opportune et efficace; que l'on ne s'épuise pas en discussions interminables; et sous le prétexte du mieux, que l'on ne néglige pas le bien qui peut et doit être fait.

Mater et Magistra



Voix de l'Église

Pour que les foyers chrétiens soient de véritables cellules d'Église et des cellules actives de la société civile

Chers fils et chères filles,

Quelle joie pour Nous d'accueillir vos mille foyers chrétiens, qui représentent à Nos yeux tous ceux des Equipes Notre-Dame et combien d'autres encore qui aspirent de nos jours à une vie spirituelle profonde.

Après quelques vingt années d'existence, votre mouvement atteint désormais en plusieurs pays un nombre imposant de foyers, dont les membres sont fermement décidés à être fidèles, avec l'aide de Dieu, aux grâces du sacrement de mariage, à leurs responsabilités d'éducateurs et à leurs tâches apostoliques dans l'Église et la Cité.

Le mariage attaqué de multiples façons

Votre venue, chers pèlerins, Nous apporte joie et réconfort. Dans le monde contemporain, en effet, le mariage et la famille sont hélas! trop souvent attaqués de multiples façons; des principes fondamentaux de la morale y sont impunément niés ou méprisés; et combien de foyers chrétiens, peu à peu pénétrés par une ambiance de naturalisme ou d'immoralité latente, en viennent à perdre de vue la grandeur surnaturelle de leur vocation. Comme il est alors important qu'en ce domaine la doctrine catholique, si ferme, si claire, si riche, soit en quelque sorte illustrée et mise à la portée de tous par l'exemple de catholiques fervents qui s'efforcent, dans leur conduite d'époux, de pères et de mères de famille, d'être pleinement fidèles à l'idéal tracé par le Seigneur lui-même!

L'équipe de foyers: une aide précieuse

Comme tous les foyers, sans doute, vous connaissez les tentations et les épreuves de l'existence. Et c'est précisément pour parer à ces risques et soutenir votre effort, que vous constituez vos équipes. Vous y trouvez

une aide précieuse pour approfondir, avec le conseil d'un prêtre, les exigences de la vie spirituelle et pour résoudre, à la lumière de la foi, les problèmes que les différents âges de la vie posent aux époux et aux parents. Vous y trouverez aussi le réconfort de l'amitié fraternelle et, le cas échéant, la sécurité de l'entraide matérielle: portant ainsi les fardeaux les uns des autres, vous accomplissez généreusement la loi du Christ.

Poursuivez avec confiance et humilité votre effort pour tendre à la perfection chrétienne dans le cadre de votre vie conjugale et familiale. S'il est vrai que l'état de virginité est, de sa nature, supérieure à l'état du mariage, cette affirmation ne s'oppose en rien, vous le savez, à l'invitation adressée à tous les fidèles d'être "parfaits comme le Père céleste est parfait". L'honneur même, qui est rendu par l'Eglise à la virginité chrétienne, est précieux aux époux; car la chasteté parfaite des âmes consacrées est un constant rappel de l'idéal d'amour de Dieu qui doit dans le mariage aussi, animer et soutenir la pratique de la chasteté propre à cet état.

La famille, véritable cellule d'Eglise

Quelle richesse et quelle espérance pour l'Eglise que la multiplication de foyers chrétiens, dont les époux veulent, — selon les termes de votre charte de vie, — que leur amour mutuel, sanctifié par la grâce, purifié par le sacrifice, soit une louange à Dieu, un témoignage rendu devant les hommes à la sainteté du mariage et une réparation des péchés qui se commettent contre elles! Depuis longtemps, chers fils et chères filles, cette réputation est la vôtre. Vous désirez faire de cette société unique et privilégiée qu'est la famille une véritable cellule d'Eglise où Dieu soit honoré, notamment par la prière en commun, où sa sainte loi soit observée, quoi qu'il puisse en coûter parfois, où s'épanouissent harmonieusement dans la charité ces fruits si précieux du coeur humain, que sont l'amour conjugal, l'amour paternel et maternel, l'amour filial et l'amour fraternel.

Dans la pensée de l'Eglise, un foyer vraiment chrétien est le milieu nourricier où la foi des enfants grandit et s'épanouit et où ils apprennent à devenir non seulement des hommes mais des fils de Dieu. Ces enfants, chers pères et chères mères de familles ici assemblés, vous avez voulu, à l'occasion de ce pèlerinage, Nous exprimer votre résolution de les offrir généreusement à Dieu, s'il les appelait un jour à son service. Dans un respect absolu de la vocation personnelle de chacun d'eux, vous attestez que ce serait pour vous un honneur et un bonheur de donner à l'Eglise les prêtres, les religieux, les religieuses, dont elle a tant besoin aujourd'hui pour répondre à l'appel des âmes. Votre geste Nous touche profondément et Nous vous remercions de grand coeur, souhaitant que votre

attitude de foi soit un exemple pour de nombreux parents chrétiens. Autant en effet serait périlleuse toute pression abusive à cet égard, autant en revanche est précieuse et parfois irremplaçable, la délicatesse vigilante avec laquelle un père et une mère collaborent en quelque sorte avec Dieu et l'Eglise pour favoriser, dans l'âme de l'enfant, l'éclosion et la croissance de cette fleur fragile de la vocation.

Ne pas refermer stérilement le foyer

Votre mission d'époux et de parents chrétiens déborde le cadre restreint de la famille. Protéger l'intimité du foyer n'est pas le refermer stérilement sur lui-même. La charité se parfait dans le don de soi-même, et c'est en se consacrant aux tâches qui lui incombent dans l'Eglise et dans la Cité que votre foyer trouvera son plein épanouissement chrétien.

Autrefois, et encore aujourd'hui en maints pays, on comptait volontiers la population d'un village par le nombre de ses foyers ou de ses "feux": c'était reconnaître dans la famille la cellule active de la société civile. Vous vous devez de montrer par votre attitude que telle est bien votre conviction. Mais surtout que votre Mouvement aide de plus en plus ses membres à découvrir et à assumer leurs responsabilités apostoliques. En étant accueillant, fraternel, ouvert aux besoins d'autrui, un foyer fait déjà un authentique apostolat par son exemple et le rayonnement de sa charité. Mais Nous aimons savoir qu'en outre les membres des Equipes Notre-Dame, animés d'un esprit missionnaire, participent nombreux à la vie de l'Action catholique et aux oeuvres diverses approuvées par la Hiérarchie. De grand coeur Nous encourageons cette orientation du Mouvement, sans laquelle celui-ci n'atteindrait pas pleinement la fin qu'il se propose: la formation de vrais foyers chrétiens.

En terminant, chers fils et chères filles, il Nous plaît de relever le fait que vous vous êtes placés sous le patronage de Notre-Dame. C'est par elle que vous voulez aller à Dieu. Qu'elle garde tous vos foyers dans la pureté et dans la charité! qu'elle les porte à l'imitation de la divine Famille de Nazareth, que Notre Prédécesseur Léon XIII présentait aux familles chrétiennes comme le modèle parfait et achevé de toutes les vertus domestiques! A vous tous, chers pèlerins des Equipes Notre-Dame, à tous les membres de votre Mouvement, à vos aumôniers et en premier lieu à celui qui fut le promoteur et demeure l'infatigable animateur de ce Mouvement de formation spirituelle des foyers, Nous accordons de grand coeur, en gage des grâces divines les plus abondantes, Notre très paternelle bénédiction apostolique.

*Allocution de Jean XXIII aux Equipes Notre-Dame
(4 mai 1959)*

AVEZ-VOUS OUBLIÉ...?

Avez-vous oublié de vous procurer les merveilleux volumes parus en 1961 aux Editions Ouvrières?

Pour vous aider à corriger cet oubli, nous vous soulignons les principaux, ceux qui touchent votre ministère pastoral.

Collection sacerdece et laïcat

- | | |
|---|--------|
| 1. — Construire l'homme — 108 pages
par Gerland, Hautmann et Matagrín | \$1.25 |
| 2. — Agir en vérité — 126 pages
par Barrau et Matagrín | \$1.40 |
| 3. — La pédagogie du Christ — 162 pages
par J. Cantinat, c.m. | \$1.85 |
| 4. — La pédagogie de Dieu dans la Bible —
142 pages — par J. Cantina, c.m. | \$1.85 |
| 5. — Communautés naturelles et évangélisation
125 pages — par Fourreau et Goutagny | \$1.25 |
| 6. — Le laïc dans l'Eglise — 222 pages
par Mgr Glorieux | \$2.15 |
| 7. — Eglise et politique — 116 pages
par Gerland et Ranguet | \$1.60 |
| 8. — L'harmonie du couple humain — 125 pages
par Marc Oraison | \$1.10 |

Artisans de la paix parmi les peuples — 158 pages par J. Bécaud	\$1.60
--	---------------

Collection Eglise et monde ouvrier

- | | |
|--|--------|
| 1. — Prêtres et monde ouvrier — 270 pages
par Barrau | \$2.25 |
| 2. — Profils de prêtres d'aujourd'hui — 206 pages
par Mossand et Quinet | \$1.95 |

En vente aux

ÉDITIONS OUVRIÈRES

1575A rue St-Denis, Montréal, P.Q.

Escompte spécial au clergé et aux communautés religieuses

F. BAILLARGEON LTÉE

Pionniers de l'industrie de la chandelle au Canada

SAINT-CONSTANT,
Co. Laprairie, Qué.

Victor
2-9467

M O N T R E A L
51, Notre-Dame O.

PRODUITS CAILLETTE INC.

Tél.: (Région 819) 227-2363

Maskinongé, Qué.

DOLLARD LUSSIER LTÉE

Assurances Générales

53, Elisabeth

SOREL

RI. 3-3392



1715 rue Wolfe

Montréal

LA 3-2193

Service de livraison
rapide

Prescriptions
remplies avec soin

ANTOINE F. LAROSE
Pharmacien — Chimiste

1262, rue St-Denis Montréal

Tél.: UN. 1-6670

Hommages d'un ami

J. P. MORIN Ltée
ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

Spécialité :

Edifices publics — Construction en Béton
Estimés fournis sur demande

79, rue Latreille CAP-DE-LA-MADELEINE, P.Q. Tél.: FR. 5-4866
303, Ave Kendall Eastview, Ont. SH. 6-4651

58 ans d'expérience à votre service

GERMAIN & FRERE LTEE

Chauffage, plomberie, couverture et ventilation

Agents pour les brûleurs à l'huile
TIMKEN & IRON FIREMAN

237, rue St-Antoine TROIS-RIVIÈRES Tél.: FR. 6-2555

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

La Saubegarde

Siège Social — Montréal

Pour vos problèmes de fondations consultez

FRANKI

Spécialistes en fondations

Etudes des sols — Pieux — Caissons — Poutrelles — Palplanches

FRANKI OF CANADA LIMITED

187, Boul. Graham Montréal REgent 9-2371
Québec — Ottawa — Toronto — Edmonton — Vancouver

Les catholiques qui s'adonnent à des activités économiques et sociales se trouvent fréquemment en rapport avec des hommes qui n'ont pas la même conception de la vie. Que dans ces rapports nos fils soient vigilants pour rester cohérents avec eux-mêmes, pour n'admettre aucun compromis en matière de religion et de morale; mais qu'en même temps ils soient animés d'esprit de compréhension, désintéressés, disposés à collaborer loyalement en des matières qui en soi sont bonnes ou dont on peut tirer le bien. Il est cependant clair que dès que la Hiérarchie ecclésiastique s'est prononcée sur un sujet, les catholiques sont tenus à se conformer à ses directives; puisque appartiennent à l'Eglise le droit et le devoir non seulement de défendre les principes d'ordre moral et religieux, mais aussi d'intervenir d'autorité dans l'ordre temporel, lorsqu'il s'agit de juger de l'application de ces principes à des cas concrets...

Mater et Magistra